



DEPARTEMENT  
DE LA RECHERCHE DE LA PAIX

# Rapport du séminaire de formation :

## “Le citoyen et la culture de la paix”

ABIDJAN - 01 BP 3941

Téléphone (225) 20 21 63 72

Site Internet: [fondation-fhb.org](http://fondation-fhb.org)

YAMOOUSSOUKRO BP 1818

Téléphone (225) 30 64 31 04

E-mail: [d.paix@fondation-fhb.org](mailto:d.paix@fondation-fhb.org)

Yamoussoukro,

Les 12 et 13 mars 2008

*Document réalisé*

*Par*

*Dr. Diénéba DOUMBIA*

*Directrice du Département de la recherche de  
la paix*

*Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la  
recherche de la paix*

*Mars 2008*

SOMMAIRE .....	Pages
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
1 - Justification du choix du thème du séminaire .....	5
2 – Objectif du séminaire.....	5
3 – Déroulement .....	5
<b>Le programme du séminaire</b> .....	<b>6</b>
<b>Les allocutions d’ouverture du séminaire</b> .....	<b>8</b>
1. Discours d’ouverture du Secrétaire Général de la Fondation .....	9
2. Allocution du Secrétaire Général Adjoint de la Fondation .....	10
3. Conférence inaugurale du professeur LEZOU Dago Gérard .....	13
<b>Cours en prélude aux ateliers</b> .....	<b>20</b>
<b>Les ateliers</b> .....	<b>41</b>
1. Compte-rendu de l’atelier I .....	42
2. Compte-rendu de l’atelier II .....	45
<b>Compte-rendu de la table ronde</b> .....	<b>47</b>
<b>Evaluation</b> .....	<b>52</b>
<b>Motion de remerciements</b> .....	<b>54</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>56</b>
<b>Les annexes</b> .....	<b>58</b>

# *INTRODUCTION*

La Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, inaugurée en 1989 et placée sous la tutelle de l'UNESCO en 1997, œuvre pour le maintien et la promotion de la paix en Afrique et dans le monde. C'est aussi un centre de réflexion et de recherche sur la paix, un lieu d'échanges et de dialogue entre les peuples.

Dans le cadre du lancement de ses activités pour l'année 2007-2008, la Fondation, à travers le Département de la recherche de la paix, a organisé un séminaire de formation les 12 et 13 mars 2008 sur le thème « Le citoyen et la culture de la paix » en son siège à Yamoussoukro.

Ce séminaire a vu la participation d'éminentes personnalités ivoiriennes et étrangères, d'experts ivoiriens du monde universitaire, de représentants des structures étatiques et les membres de la société civile, d'associations religieuses et d'organisations non gouvernementales.

## **1 - Justification du choix du thème du séminaire**

Ce séminaire trouve sa justification dans les situations suivantes :

- La crise militaro-civile qu'a connue la Côte d'Ivoire.
- Le désengagement des citoyens du jeu démocratique.

Dès lors, comment passer d'un monde marqué par une prédominance de la violence sous toutes ses formes, qui ne laisse aucun répit aux citoyens, à un monde où les valeurs de la citoyenneté et les valeurs sociales et écologiques de la culture de la paix constituent les fondements mêmes du vivre ensemble ?

## **2 – Objectif du séminaire**

L'objectif principal du séminaire est d'initier les participants à la promotion de la culture de la paix en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il a été question d'identifier les valeurs de la culture de la paix et d'analyser les contextes d'apprentissage de la culture de la paix.

## **3 – Déroulement**

Le séminaire s'est articulé autour des activités suivantes :

- Une conférence inaugurale sur le thème central du séminaire (Le citoyen et la culture de la paix) prononcée par le Pr. LEZOU Dago Gérard, titulaire de la Chaire UNESCO pour la culture de la paix
- Un cours en prélude aux ateliers, animé par le Dr. Diénéba DOUMBIA
- Une table ronde sur le thème « Les processus de paix et de réconciliation en Afrique », présentée par Mme Catherine Morand, Pr. Wondji Christophe et Dr. Kouassi Yao.
- Deux ateliers sur les thèmes suivants :
  - Stratégie d'appropriation des valeurs de la culture de la paix
  - Culture de la paix: état des lieux et contraintes de mise en œuvre

*LE PROGRAMME DU SEMINAIRE*

L'ouverture et la clôture du séminaire seront faites à un large public (environ 400 personnes). Les travaux en séminaire et en atelier seront réservés aux séminaristes.

### **Jour 0**

Matinée : Accueil et installation des séminaristes dans les chambres d'hôtel à Yamoussoukro  
16h-17h00 : Enregistrement et formalités administratives.

### **Jour 1**

09h00 - 09h20 : Cérémonie d'ouverture  
09h20-09h50 : Conférence d'ouverture  
09h50 – 10h15 : Photo de famille  
10h15-10h30 : Pause café  
10h30-13h00: Exposé sur le thème du séminaire :  
Le citoyen et la culture de la paix  
13h00 – 14h20: Déjeuner  
14h20- 16h 20 : Atelier 1 : Stratégies  
d'appropriation des valeurs de la  
culture de la paix  
16h20-16h30: Pause Café  
16h30-17h30 : Synthèse des travaux de l'atelier 1  
17h 30- 18h00: Rapport de la première journée

### **Jour 2**

08h30 – 10 h 15 : Atelier 2 : Culture de la paix:  
état des lieux et contraintes de mise en œuvre  
10h15- 10 h 30 : Pause café  
10h30- 12 h30 : Synthèse des travaux de l'atelier  
2  
12h30-14 h 00 : Déjeuner  
14h00-16 h20 : Table ronde  
16h 20 – 16 h40 : Pause  
16h40 – 17h10 : Rapport de la deuxième journée  
17h10 – 18h15 : Cérémonie de clôture et remise  
des diplômes aux participants  
18h15–21h15 : Cocktail dînatoire

# *LES ALLOCUTIONS*



## **1. Discours d'ouverture du Secrétaire Général de la Fondation Félix Houphouët Boigny**

Messieurs les Chefs traditionnels,  
Messieurs les représentants de l'ONU CI,  
Chers amis,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Avant tout, je tiens à vous dire  
"Akwaba". Ça signifie, bien sûr,  
bienvenue, bienvenue à la Fondation Félix  
Houphouët-Boigny pour la recherche de la  
paix.

En deuxième lieu, je tiens à vous  
remercier très sincèrement d'avoir honoré  
notre modeste invitation. Eh bien, je  
profite de cette occasion pour vous  
souhaiter d'abord une solide santé.  
Deuxièmement, une réussite parfaite de  
tous vos projets. Et troisièmement, je vous  
souhaite la paix, le bien le plus précieux  
de notre pays et du monde en général.

C'est justement de cette paix que  
nous allons parler. Et pour cela, je laisse la  
parole, tout à l'heure, à Monsieur Jean-  
Noël LOUCOU. Merci encore et nous  
n'allons pas perdre du temps, nous allons  
immédiatement commencer.

Monsieur LOUCOU, je vous laisse  
la parole.

Yamoussoukro, le 12 avril 2008

Pr. Joachim BONI

## **2. Allocution du Secrétaire Général Adjoint de la Fondation**

Monsieur le Préfet de région,  
Monsieur le Représentant du Gouverneur du  
District de Yamoussoukro,  
Monsieur le Représentant du Maire de  
Yamoussoukro,  
Messieurs les Directeurs centraux et chefs  
de service,  
Messieurs les Professeurs,  
Distingués chefs coutumiers,  
Vénérables Autorités religieuses,  
Chers élèves et étudiants,  
Honorables Invités  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, à la suite du Secrétaire  
Général de la Fondation Félix Houphouët-  
Boigny pour la recherche de la paix, saluer  
et remercier les participants au séminaire et  
les nombreuses personnalités dont la  
présence distinguée nous honore et donne  
un éclat tout particulier à cette cérémonie  
d'ouverture.

Nous accueillons avec grand plaisir  
le professeur Christophe WONDJI,  
conseiller spécial du Président de la  
République et historien émérite qui a bien  
voulu participer à notre séminaire. Vous  
voudriez bien transmettre nos  
remerciements au Chef de l'Etat qui a  
toujours accordé son soutien bienveillant à  
la Fondation Félix Houphouët-Boigny,  
Fondation privée, reconnue d'utilité  
publique.

Les autorités politiques et  
administratives de Yamoussoukro  
représentées ici par le Préfet de région, le  
représentant du gouverneur du district et  
du Maire collaborent régulièrement avec la  
Fondation et soutiennent ses activités.  
Nous les remercions de leur collaboration  
et soutien.

Nous remercions les chefs et leurs  
notables, gardiens de nos traditions et de  
nos coutumes. Votre action patiente et  
persévérante a permis de rétablir la  
convivialité interethnique et de faire  
avancer le processus de paix.

Les autorités religieuses de toutes  
les confessions sont présentes. Nous leur  
rendons hommage. Il n'y a pas de grande  
civilisation qui ne soit fondée sur une  
grande religion. La civilisation négro-  
africaine ne fait pas exception à cette règle  
universelle.

Nous saluons les éminents  
professeurs de l'Université de Cocody et  
tout particulièrement le professeur LEZOU  
Gérard, titulaire de la Chaire UNESCO et  
qui est notre conférencier du jour. Votre  
participation active à ce séminaire, chers  
collègues, est la meilleure défense et  
illustration du partenariat entre la  
Fondation Houphouët-Boigny et les  
universités de Côte d'Ivoire. Soyez-en  
remerciés.

Nous saluons la présence de  
Madame Catherine MORAND de  
l'organisation non gouvernementale Swiss  
AIDE.

Madame, soyez la bienvenue à la  
Fondation. Vous avez accepté de faire le  
déplacement à Yamoussoukro pour nous  
apporter votre expertise. Soyez-en  
remerciée. Nous souhaitons que le projet  
de partenariat entre votre ONG et la  
Fondation puisse être rapidement mis en  
place.

Nous accueillons également  
Madame la Ministre Assana Sangaré,  
Présidente d'Initiatives et Changement,  
section Côte d'Ivoire. Madame, vous êtes  
une militante de la Paix. Vous organisiez la  
semaine dernière à Grand-Bassam, un  
séminaire sur le journalisme de paix et de  
réconciliation. Nous vous réitérons nos  
propositions de collaboration sur la culture  
de la paix.

Nous sommes très sensibles à la  
forte représentation des partis et forces  
politiques de notre pays, le PDCI-RDA, le  
RDR, le MFA, le FPI, les forces nouvelles.  
Par votre action, la paix devrait être une  
façon d'être, de faire et de vivre au sein  
d'une société démocratique. Nous vous  
remercions d'avoir répondu à notre appel  
et nous comptons sur vous pour enraciner  
la culture de la paix dans les consciences  
individuelles et collectives.

Nous félicitons les élèves et étudiants, nombreux dans cette salle, pour leur mobilisation. Vous êtes, c'est un truisme de le dire, l'avenir de ce pays. Mais cet avenir ne sera un avenir de prospérité et de liberté que dans la paix. Soyez donc des artisans de paix, aujourd'hui et demain.

Aux journalistes et professionnels de la communication qui ont accepté de couvrir ce séminaire et d'en rendre compte, nous renouvelons tous nos remerciements. Vous relatez au quotidien, notre histoire commune. Mais en ces moments délicats de sortie de crise, vous avez votre partition à jouer pour le retour définitif à la paix, en animant des médias de paix et non des médias de haine.

Mesdames, Messieurs,

Le séminaire sur « Le citoyen et la culture de la paix » s'inscrit dans le cadre des programmes de recherche et de formation de la Fondation Félix Houphouët-Boigny, monument de notre patrimoine national qui a pour mission de promouvoir le dialogue, la paix et la réconciliation.

Avec la sortie de crise que permet la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé par le président Laurent Gbagbo et le Premier ministre Guillaume Soro, la Fondation, comme tant d'autres Institutions de notre pays, peut réaliser, sans restriction, ses programmes selon ses domaines de compétence.

En choisissant ce thème, il s'agit pour nous, non seulement de participer au processus de paix, mais plus fondamentalement de réfléchir sur les notions de citoyenneté et de culture de la paix, notions dont l'appropriation nous paraît essentielle pour contribuer positivement à la sortie de crise.

La citoyenneté et la culture de la paix sont, tout bien pesé, les vraies questions qui sont au cœur de la crise ivoirienne et de la guerre qui s'est ensuivie.

Pendant quatre décennies, la culture de la paix était l'emblème même de la spécificité ivoirienne. Parce que le

président Félix Houphouët-Boigny, dans sa grande sagesse, avait fait de la paix, la plus haute aspiration humaine, et l'avait enseignée à son peuple. Il avait su préserver les équilibres fragiles d'un pays compliqué, en réduisant les causes de la violence que sont notamment l'ignorance, la pauvreté et l'exclusion.

Mais ce climat de paix sera remis en cause à partir de 1990 avec le retour tumultueux au multipartisme et la redéfinition de la citoyenneté, fondement même du lien social.

La démocratie qu'on voulait réinstaurée suppose une communauté de citoyens, partageant une identité culturelle et une histoire commune.

Mais dans ce pays de forte immigration où certains immigrés ont joui *de facto* de tous les droits de la citoyenneté, quelles sont les qualités requises pour se dire pleinement citoyen ivoirien ? Qui est national, qui a le droit de vote comme le droit d'être éligible, comment s'exercent les libertés individuelles et collectives ?

Autant de questions au cœur de la notion même de citoyenneté. Autant de questions qui ont nourri le débat ivoirien depuis vingt ans et qui conduiront, faute d'avoir été clairement élucidées, à la guerre dont nous avons beaucoup de peine à sortir.

Cette guerre, au demeurant, n'a fait qu'aggraver la situation en substituant la culture de la violence à la culture de la paix, en brouillant les repères de la citoyenneté, en remettant en cause les valeurs traditionnellement attachées à la citoyenneté comme le respect des droits de l'homme, le respect du droit et de la démocratie qui sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

Il nous faut redéfinir la citoyenneté et surtout retrouver la culture de la paix telle que nous l'avait enseignée Félix Houphouët-Boigny qui n'avait cessé de nous rappeler « qu'il y a plus de mérite à faire la paix qu'à faire la guerre », que « la paix n'est pas un mot, mais un comportement ». Lui fait écho l'ancien directeur général de l'UNESCO Frédéric Mayor, qui présida ici même à Yamoussoukro, le colloque sur la « La paix

dans l'esprit des hommes » où fut exprimée, pour la première fois, l'idée d'une « culture de la paix ».

Je le cite :

« Sans la paix, il n'y a ni liberté, ni éducation, ni exercice des droits de l'homme. La paix durable implique le développement durable qui exige justice et liberté. La paix, la démocratie et le développement forment un triangle interactif que nous devons nous efforcer de construire jour après jour ».

(Cérémonie d'ouverture de la Conférence de l'Appel de la Haye pour la paix, 12 mai 1999).

Mesdames, Messieurs,

C'est sur ces questions que nous vous convions à une réflexion ouverte et approfondie.

Comment enraciner une culture de la paix, c'est-à-dire selon la définition même des Nations Unies, « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats » ?

Comment vivre une citoyenneté qui ne se réduit pas seulement à un statut juridique lié à la nationalité, mais qui s'inscrit aussi dans des devenirs historiques.

Comment enfin apprendre aux citoyens à préférer le bien public à leurs intérêts privés et assurer leur mobilisation effective pour la reconstruction post-conflit ?

Le séminaire a pour objectif général de promouvoir une appropriation de la culture de la paix par les citoyens. Il s'agira, de façon spécifique, d'identifier les valeurs de la culture de la paix, de justifier le choix d'une école démocratique pour la promotion des valeurs et des principes inhérents à une culture de la paix, enfin de définir le profil du citoyen engagé dans la cité, acteur du développement de notre société dans toute sa dimension humaine, et de la culture démocratique.

Les travaux du séminaire s'articuleront autour de deux ateliers et d'une Table ronde.

Le premier Atelier analysera les stratégies d'appropriation des valeurs de la

culture de la paix par les différentes catégories sociales.

Le second Atelier fera l'état des lieux et des contraintes de mise en œuvre d'une culture de la paix.

Enfin la Table ronde, qu'on espère dépassionnée mais enrichissante, portera sur « Les processus de paix et de réconciliation en Afrique ».

La réflexion sur la culture de la paix, vous en conviendrez, est devenue pour nos concitoyens plus nécessaire et plus urgente que jamais.

Parce que la culture de la paix permet de trouver les moyens de résoudre les conflits sans violence.

Mais cette culture s'apprend. On peut en effet acquérir de nouvelles connaissances en matière de paix et adopter de nouveaux comportements et de nouvelles attitudes.

C'est le sens de ce séminaire dont les résultats contribueront à la formation des citoyens pour qu'ils apprennent à vivre démocratiquement et dans la paix.

A ceux qui désespèrent, à ceux qui doutent du retour définitif à la paix, nous disons que les chemins de la réconciliation et de l'harmonie sont toujours possibles et que la Côte d'Ivoire redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, une terre de paix, de tolérance, de libertés et de progrès.

Yamoussoukro, le 12 mars 2008

Jean-Noël LOUCOU

### **3. Conférence inaugurale du professeur LEZOU Dago Gérard**

paix, peut à son tour, promouvoir la citoyenneté.

#### **Introduction**

Les atrocités des deux guerres mondiales ont justifié la création d'une organisation internationale capable de maintenir la paix au niveau international. La défunte Société des Nations s'est métamorphosée en Organisation des Nations Unies. Dotée d'organes propres, l'ONU a généré des institutions spécialisées, compétentes dans des domaines bien précis. A titre d'exemple, on peut citer le PNUD dans le cadre du développement, l'UNICEF pour la question de l'enfant, l'UNESCO pour la promotion de l'éducation, la culture et surtout les valeurs de la paix.

Pour l'UNESCO, instigatrice du concept de la culture de la paix, qu'elle a bien voulu lancer pour la première fois en Côte d'Ivoire, et ici même, à Yamoussoukro, à la Fondation Houphouët Boigny qui nous abrite, une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime. La paix, à travers sa culture, se doit de recueillir la volonté durable et sincère des peuples tout en se fondant sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

Mais toute société étant potentiellement menacée de conflit, la Côte d'Ivoire traverse depuis le 19 septembre 2002, une crise socio-politique sans précédent. Au cœur de celle-ci, le rôle voire l'engagement du citoyen ivoirien qui anime le conflit, l'attise au lieu de le prévenir ou de l'éteindre. La corrélation entre citoyen et culture de la paix s'avère dès cet instant problématique. La citoyenneté induit-elle la culture de la paix ? La culture de la paix favorise-t-elle la citoyenneté ?

L'importance des questions commande à ce que les concepts de citoyen et de culture de la paix soient appréhendés bien avant d'analyser en quoi le citoyen valorise la culture de la paix et comment la culture de la

## I-ESSAI DE DEFINITION

Les concepts de citoyen et de culture de la paix seront abordés tour à tour.

### A-LE CONCEPT DE CITOYEN

La notion de Citoyen a connu une évolution. Elle renferme des sens différents depuis l'antiquité. Ainsi, les définitions que peuvent en donner les Grecs, les Romains, ou les Révolutionnaires de 1776 aux USA et de 1789, en France, diffèrent.

Le Citoyen grec est un chef de famille, âgé de plus de dix-huit ans (18 ans), possédant le plus souvent des terres, et ayant surtout le droit d'exprimer sa voix dans les débats qui animent la vie de la Cité. C'est le cas des Athéniens. Les fonctions de la Cité<sup>1</sup> étaient exercées pour une durée d'un an, renouvelable. La participation à la vie de la Cité n'étant pas obligatoire, seuls les Citoyens les plus impliqués dans l'exercice du pouvoir se retrouvaient aux charges les plus importantes.

Le Citoyen romain, n'échappe pas à ce mode de fonctionnement, avec cependant une hiérarchie des honneurs plus complexe. La notion de citoyen est plus sélective. Le citoyen est en effet appelé patricien<sup>2</sup>. Dans la Rome antique, le citoyen appartenait à un groupe de familles dont les chefs sont issus d'un ancêtre commun de conditions libres. Ce qu'on appelait la gens. Il était le seul à pouvoir s'exprimer dans la vie de la Cité et de l'Empire. Les femmes ne jouissant d'aucun droit politique, seuls les hommes pouvaient être citoyens. La citoyenneté s'acquiert par la naissance, de parents légalement mariés, la naturalisation ou l'affranchissement, mais elle peut également se perdre si le citoyen est fait prisonnier d'une puissance ennemie, s'il part s'installer dans une colonie qui ne jouit pas de

---

<sup>1</sup> Dénommée Polis, la Cité est l'équivalent de l'état moderne.

<sup>2</sup> **Les patriciens** sont les citoyens qui appartiennent à une gens (ancêtre commun à qui ils rendent un culte). Ce sont les plus anciennes familles de Rome et les plus célèbres (la gens *Cornelia* d'où sont issus les Scipions, la gens *Julia* à laquelle appartient César...).

la citoyenneté, ou *s'il n'accomplit pas ses devoirs de citoyen*.

Le Moyen-âge a eu tendance à gommer cette notion de Citoyen au profit de celle de sujet. L'individu disparaît pour laisser son destin entre les mains d'un chef militaire, le Roi ou l'Empereur. Cette possibilité d'exprimer son opinion ou ses préférences dans le bon fonctionnement des institutions est limitée ou réservée à un groupe restreint, la noblesse ou les Conseils de bourgeois.

Toutefois, la Révolution américaine de 1776 et la Révolution française de 1789, vont remettre le Citoyen au centre de la vie politique. Le document essentiel est la [Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen](#) du 26 août 1789.

De ce qui précède, il ressort que le citoyen appartient à une communauté organisée, une Cité ou à un Etat. Cette communauté organisée a des règles auxquelles il est soumis pour autant qu'il est lui-même un acteur incontournable dans l'élaboration de ces règles. Il est co-initiateur, co-organisateur et co-animateur de la vie de la communauté, dont il est solidaire dans le bonheur, comme dans le malheur.

### B-LE CONCEPT DE CULTURE DE LA PAIX

La notion de " culture de la paix " signifie à la fois un processus et un résultat. Elle est un processus qui consiste à établir la confiance et la coopération entre les peuples et les nations. Elle conduit à apprendre à résoudre pacifiquement les conflits qui peuvent éclater entre les peuples ou entre les nations, notamment par la parole et le dialogue, plutôt que par les armes et la violence. Il s'agit donc d'apprendre aux gens à résoudre les conflits de manière non-violente.

Elle consiste, en outre, dans les pays développés comme dans les pays en développement, à lutter contre les causes profondes des menaces à la sécurité de notre monde en mutation que sont notamment la faim, la misère, l'accroissement de la

pauvreté, les maladies, la surpopulation, le chômage, l'injustice sous toutes ses formes, et la détérioration ininterrompue de l'environnement mondial. Seul un climat de paix et de coopération internationale peut permettre de résoudre les problèmes de développement.

Enfin, elle consiste à promouvoir une économie de paix basée sur l'éducation, la tolérance, le respect des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que la reconnaissance de la différence et l'interculturalité.

Mais une " culture de la paix " est aussi le résultat des efforts accomplis par les nations pour la promotion d'une culture démocratique et la reconstruction des désastres de la guerre ou des conflits.

En effet la paix n'est pas seulement l'absence de guerre et de conflit. Elle est aussi la justice et l'harmonie sociales, la possibilité pour chaque être humain de réaliser ses potentialités, le respect de son droit à la vie et à la survie dans la dignité et la durée. Elle ne peut donc être maintenue durablement lorsque les droits de l'homme - droits politiques, économiques et sociaux, droits culturels - sont régulièrement violés, et lorsque le sentiment d'injustice politique et économique prévaut.

Il faut donc promouvoir une véritable démocratie qui garantisse le respect de tous les droits de l'homme, ceux de tous les citoyens, ainsi que le respect de l'identité culturelle des peuples et la tolérance à l'égard des différences. Il faut travailler pour l'atteinte de la stabilité sociale qui est conditionnée par la prise en considération des aspirations profondes et légitimes des populations.

Enfin, pour s'en tenir à l'UNESCO, «une culture de la paix consiste en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance, et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leur causes profondes

et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société.»<sup>3</sup>

## **II- LE CITOYEN, UN ACTEUR ESSENTIEL DE VALORISATION DE LA CULTURE DE LA PAIX**

La culture de la paix se valorise par le citoyen. Le citoyen produit et consolide la culture la paix.

### **A- LE CITOYEN ET LA PRODUCTION DE LA CULTURE DE LA PAIX : LES VALEURS CITOYENNES AU PROFIT DE LA CULTURE DE LA PAIX**

Le bien-être social est au centre des analyses philosophiques, sociologiques, juridiques et littéraires depuis l'antiquité. La science s'est toujours interrogée de savoir comment aboutir à une meilleure société où règne l'harmonie. Certains ont même proposé des régimes politiques dont la démocratie qui, perçue comme le meilleur régime, gouverne la plupart des Etats du monde. Les interrogations perdurent et demeurent. Ainsi, depuis la naissance du concept de culture de la paix, les conditions de sa production sont constamment analysées. S'il est unanime que cette fonction revient au citoyen, certainement un droit naturel, c'est le processus de production lui-même qu'il faut analyser à travers les valeurs de la citoyenneté.

Les valeurs traditionnelles de la citoyenneté sont au nombre de trois, notamment la civilité, le civisme et la solidarité. Le respect de ces trois valeurs produit la culture de la paix.

Ainsi, la civilité constitue une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex :

<sup>3</sup> Extrait du discours prononcé le 15 janvier 1998,

transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

Le civisme quant à lui, consiste à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

Enfin, que retenir de la solidarité ? En effet, les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, l'Etat. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques est très directement liée à la notion de citoyenneté.

Il suit de ce qui précède qu'être citoyen, c'est réaliser une culture de la paix, le non respect des valeurs de la citoyenneté, étant une source d'absence de culture de la paix. Il est envisageable d'affirmer que certaines valeurs de la culture de la paix et de la citoyenneté se rejoignent. Le citoyen peut dès lors consolider la culture de la paix.

#### **B- LE CITOYEN ET LA CONSOLIDATION DE LA CULTURE DE LA PAIX**

Perçu comme un comportement, selon HOUPOUET Boigny, la paix ne peut s'appliquer que par des êtres vivants. Les hommes sont tout naturellement les acteurs et la cible de la paix<sup>4</sup>. Toutefois, si vivre en société c'est apprendre à vivre ensemble, en toute convivialité et partant en paix, il est indéniable que le citoyen est le fortifiant de la

<sup>4</sup> La paix en milieu animal est tout aussi envisageable.

culture de la paix. Son comportement et ses actes effritent ou consolident la paix. Le citoyen engagé consolide la culture de la paix. Il l'inclut dans ses faits et actes quotidiens.

#### **III- LA CULTURE DE LA PAIX, OUTIL INDISPENSABLE DE PROMOTION DU CITOYEN**

L'impact de la culture de la paix peut s'apprécier sous l'angle sociologique. La culture de la paix promeut le citoyen à travers ses valeurs et sa fonction régulatrice de la société ordonnée.

#### **A-LES VALEURS DE LA CULTURE DE LA PAIX, ACCOMPLISSEMENT DE LA CITOYENNETE**

Une jeune collègue a l'habitude de dire que « c'est en citoyennant qu'on devient citoyen »<sup>5</sup>. Mais la citoyenneté vraie et durable, ne peut se construire sans les valeurs de la culture de la paix.

La culture de la paix promeut les valeurs, les attitudes et les comportements chez le citoyen, afin qu'il puisse chercher des solutions paisibles à des problèmes. Il n'existe pas de réel citoyen sans culture de la paix. Il serait aberrant de vivre dans une société sans être en mesure de prôner les valeurs contenues dans la culture de la paix. Par sa fonction éducative, la culture de la paix valorise le citoyen.

Les valeurs<sup>6</sup> de la culture de la paix telles que prônées par l'UNESCO sont des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur:

a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;

<sup>5</sup> DOUMBIA Diénéba, « L'éducation scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix. Etudes des modalités de mise en œuvre », thèse unique, soutenue le 17 mars 2007 à l'Université de Cocody.

<sup>6</sup> Article 2 de la résolution A/53/243, Cinquante-troisième session, Point 31 de l'ordre du jour portant sur la Culture de la paix.



- b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;
- c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion ;
- d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ;
- e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement ;
- f) Le respect et la promotion du droit au développement ;
- g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ;
- h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information;
- i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice ;

Tout citoyen qui s'engage en cette voie est un véritable bâtisseur de la société.

Comme on vient de le constater, la culture de la paix est plus large qu'on le croirait. Elle touche tout naturellement au maintien de l'ordre public.

#### **B-LA CULTURE DE LA PAIX, CATALYSEUR DE L'ORDRE PUBLIC**

Dans sa conception juridique, l'ordre public regroupe la tranquillité, la salubrité et l'esthétisme. Le citoyen, surtout en Côte d'Ivoire, n'est plus en mesure de respecter les principes du bien vivre en société. Le désordre s'installe dans nos familles, nos écoles, nos villes et nos Etats en toute impunité et avec une apparente sérénité déconcertante. Le secteur des transports publics et privés remporte la palme d'or. L'éditorialiste de Fraternité matin du lundi 3 mars 2008 titrait avec raison « ça fait désordre ». Ainsi, le citoyen qui vit sans respecter l'ordre public n'est plus digne de ce nom.

La citoyenneté ivoirienne est en crise. Les nombreuses incivilités mettent en cause le bon fonctionnement de notre société. Les incivilités sont perçues comme un défi à l'ordre public. Le problème central ne réside pas dans les actes commis, mais dans leurs conséquences. En effet, il est loisible de comprendre que la multiplication des incivilités, notamment dans un lieu géographiquement limité (ex : un quartier ou une ville), accroît le sentiment d'insécurité, mais aussi la délinquance, dès lors que les mécanismes informels de contrôle disparaissent.

#### **CONCLUSION**

En définitive, la quête de la paix doit être perçue comme un engagement sans faille du citoyen. Comprendre l'importance d'un tel engagement exige que certaines conditions

notamment celles de l'éducation soient remplies. Face au taux d'analphabétisme très élevé, il faut user des canaux de l'éducation non formelle pour vulgariser les principes de la culture de la paix, même dans les hameaux les plus reculés de la nation. La dimension éducative de la culture de la paix peut aussi atteindre la cible scolaire pour déjà anticiper la diffusion des comportements négatifs.

Ces vertus doivent toucher le domaine des forces armées et des forces de l'ordre qui malgré les sensibilisations continuent de se confiner dans des fonctions autres que celles qui sont les leur, à savoir, les bavures répétées et les rackets. Et en face d'elles, un monde de conducteurs dont leur secteur d'activité constitue la gangrène sociale la plus amer. En effet, l'état doit assurer sa fonction régaliennne pour rétablir l'ordre juridique dans le secteur du transport, un service public par excellence. Certes le mal s'avère pernicieux, mais nous osons croire qu'une politique nationale du transport, bien élaborée, sera d'une utilité pour l'ordre public. Le constat étant que les grandes crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire ont toujours été précédées par des crises dans le secteur du transport.

En clair, il nous faut former un nouveau type de citoyen ; des citoyens nouveaux, des individus soucieux de la chose publique et de la communauté. Et c'est seulement à ce prix que l'objectif d'une culture de la paix durable sera atteint.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

ANDREA, Gérard d'. La citoyenneté à la française. Paris, Laffont, 1997.

ARON, Raymond, Paix et guerre entre les nations, Paris, Calmann Lévy, 1962

BARBER, Benjamin R. Démocratie forte.  
Paris : Desclée de Brouwer, 1997.

BIRNBAUM, Pierre. Sur la citoyenneté.  
Année sociologique, (1996) vol.16:n°1.

GAILLE, Marie. Le citoyen. Paris :  
Flammarion, 1998

MULLER Jean-Marie, Le principe de non-  
violence : Une philosophie de la paix - Ed.  
Marabout, 1995

PICQ, Jean. Il faut aimer l'Etat : essai sur  
l'Etat en France à l'aube du 21e siècle. Paris,  
Flammarion, 1995.

THIBAUD, Paul. Citoyenneté et engagement  
moral. Paris, Pouvoirs, 1993

ZARIFIAN, Philippe. Eloge de la civilité :  
critique du citoyen moderne. Paris :  
Harmattan, 1997

*COURS DE Dr DOUMBIA*  
*EN PRELUDE AUX ATELIERS*

## **Thème : Le citoyen et la culture de la paix**

### **Introduction**

Le thème « **Le citoyen et la culture de la paix** » du présent séminaire s'inscrit dans le cadre de la citoyenneté et de la culture de la paix. En effet, l'exercice de la citoyenneté et la mise pratique de la culture de la paix nécessitent l'appropriation d'un certain nombre de valeurs pour tout citoyen. A cet égard, les valeurs de la citoyenneté constituent l'axe organisateur. Aussi, importe-t-il de savoir qu'exercer sa citoyenneté c'est avant tout participer à la vie économique, politique, sociale et culturelle de son pays. Or, cette participation n'est possible que si l'environnement socio-économique et politique s'articule autour de l'acceptation des différences et de toutes les sensibilités. La thématique de la culture de la paix, procédant de la nécessité d'éduquer aux valeurs politique, juridiques, sociales et écologique, apparaît alors indispensable.

Ainsi, face à la demande sociale, il s'agit pour l'école de proposer une offre éducative en matière de responsabilité citoyenne et de culture de la paix.

En effet, l'école permet d'appréhender ce qu'est le citoyen. La naissance ne conférant pas le statut ou la qualité de citoyen, le parcours scolaire est un processus qui prépare l'enfant à devenir véritablement un citoyen. Pour dire autrement, l'on peut être juridico-politiquement citoyen à dix huit ans avec les droits et obligations qui s'y rattachent (voter par exemple). Cependant, le sentiment d'appartenance (sociale, politique ou juridique) à un Etat ou une communauté nationale n'est ni appris ni développé. Il en découle tous les actes d'incivilités, de conflits et de violences qui gangrènent notre société.

Les objectifs poursuivis par l'éducation à la culture à la paix sont :

- Renforcer les sociétés démocratiques en favorisant une culture démocratique et solide,
- Créer un sentiment d'appartenance à une société démocratique,

- Inciter le citoyen à s'engager dans la construction de cette société.

Comment donc faire prendre conscience de l'existence des valeurs de la culture de la paix qui sont des valeurs fondamentales et communes afin de construire une société démocratique?

Pour répondre à cette question, nous allons d'abord identifier les valeurs à transmettre dans l'éducation du citoyen (enfants et adultes). Nous indiquerons ensuite les pratiques pédagogiques adéquates qui aident les élèves à devenir des citoyens actifs et responsables. Enfin nous analyserons le profil du citoyen engagé.

### **I- LES VALEURS DE LA CULTURE DE LA PAIX**

Il est difficile de définir les valeurs de manière abstraite et exhaustive. La plupart des auteurs s'accordent à dire qu'elles sont de deux catégories : il y a les valeurs relatives à un lieu ou une époque et les valeurs cardinales, essentielles ou universelles. Nous optons pour les valeurs universelles parce qu'elles peuvent être partagées par tous. La valeur ne vaut donc que si elle est partagée par tous ; ce qui veut dire que la valeur n'est estimable qu'en raison de son détachement des contingences temporelles et locales. A partir de ces caractéristiques, l'on peut dire que la valeur est universelle, positive, réciproque et qu'elle traverse le temps.

La valeur doit être entendue ici comme un principe idéal auquel se réfèrent communément les membres d'une collectivité pour fonder leur jugement, pour diriger leur conduite. Les valeurs auxquelles nous nous référons ici sont des valeurs liées à une éthique universelle. Il s'agit plus précisément des valeurs de la citoyenneté et de la culture de la paix ; lesquelles valeurs constituent le fondement de toute relation harmonieuse entre les hommes d'une part, et entre les hommes et leur environnement d'autre part. Les valeurs fondamentales de la citoyenneté doivent être préconisées dans les écoles parce qu'elles influencent fortement la qualité de vie des citoyens.

A partir de la revue de la littérature et de la définition que donne l'UNESCO à la culture de la paix, nous avons identifié sept valeurs de la citoyenneté et de la culture de la paix.

### **A- Les valeurs de la citoyenneté : valeurs politiques et valeurs juridiques**

Les valeurs de la citoyenneté constituent la dimension politico-juridique de la culture de la paix, elles se déclinent en valeurs juridiques et valeur politique.

#### **1- Les valeurs juridiques**

Elles se réfèrent aux droits de l'homme et au Droit. Ce sont des valeurs liées à la loi ou aux règles édictées qui régissent le fonctionnement de la société. Il s'agit du **droit** et des **droits de l'homme**. Les valeurs politique (démocratie) et juridiques (droit et droits de l'homme) ne sont pas spécifiques à l'éducation à la culture de la paix. Elles constituent, comme nous l'avons déjà évoqué, l'essentiel des valeurs à transmettre dans une éducation à la culture de la paix.

#### **2- La valeur politique**

Elle se réfère à la **démocratie**. Elle est liée au fonctionnement des institutions, à la gestion des hommes et aux prises de décisions.

En tout état de cause, on peut dire que l'éducation à la citoyenneté est une composante de l'éducation à la culture de la paix. Elle est la composante qui initie les élèves au respect des règles de vie commune et au respect des règles qui régissent le fonctionnement des institutions tant au niveau local, national qu'au niveau international. Elle est essentiellement liée à la loi et au droit. Elle veut amener les élèves à agir et à mettre en œuvre leurs libertés dans le cadre défini par la loi.

L'éducation à la citoyenneté se présente donc comme une condition de l'émergence d'une culture de la paix. C'est dans cette logique que s'inscrit l'article

d'Annick NADEAU et Véronique MARTEL intitulé « *L'apport de l'éducation à la citoyenneté pour développer une culture de la paix* »<sup>7</sup>. Dans cet article, les auteurs montrent que « l'éducation à la citoyenneté vient jouer un grand rôle dans l'élaboration d'une culture de la paix » dans la mesure où cette éducation transmet aux élèves des compétences permettant de défendre et de promouvoir les valeurs démocratiques et les droits de la personne aussi bien à l'intérieur de l'école que dans la société en général.

Les valeurs de la citoyenneté sont certes des valeurs nécessaires à l'émergence d'une culture de la paix, mais elles ne constituent pas à elles seules toutes les valeurs de la culture de la paix.

### **B -les autres valeurs de la culture de la paix**

Les autres valeurs de la culture de la paix sont des valeurs sociales et écologiques

#### **1-Valeurs sociales**

Les valeurs sociales sont constituées des valeurs suivantes : la non violence, la tolérance et la solidarité. Il s'agit de valeurs morales liées à la bienveillance et à l'ouverture dans les relations humaines. A la différence des valeurs de la citoyenneté qui ont un rapport étroit avec la loi ou les droits et devoirs au sens juridique du terme, les valeurs sociales sont surtout liées au sens moral de l'individu.

#### **La non-violence**

La non-violence peut se définir comme « l'ensemble des valeurs, des attitudes et comportements qui traduisent outre le refus de la violence, une volonté de défendre ces valeurs dans le respect de la personne humaine. Il marque un attachement aux principes de liberté, de justice et de solidarité. L'approche non-violente concerne aussi bien

---

<sup>7</sup> NADEAU A. et MARTEL V., « *L'apport de la citoyenneté pour développer une culture de la paix* », in Mieux vivre ensemble, [www.mve.qc.ca/tact/contact.html](http://www.mve.qc.ca/tact/contact.html)

les relations entre les peuples qu'entre les groupes et entre les individus »<sup>8</sup>.

Comme on le voit, la non-violence se présente, à la fois comme un devoir de foi et comme une stratégie d'action sociale. On peut retenir que la non-violence est une manière d'être et d'agir, fondée sur le refus de la violence, et se présente comme un outil pacifique qui permet de construire l'harmonie entre les êtres, en créant chez chacun la dignité et le respect profond d'autrui. La non-violence est essentiellement une attitude de bienveillance et de bonté envers l'autre homme qui peut être l'inconnu, l'étranger, l'ennemi, etc. Concrètement, la non-violence peut se traduire par des actes comme le dialogue, la résolution pacifique des différends, les manifestations pacifiques, etc.

### La Tolérance

Dans sa Déclaration de principes sur la tolérance, l'UNESCO définit la tolérance en ces termes :

« La tolérance est le respect, l'acceptation et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'être humain. Elle est encouragée par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée, de conscience et de croyance. La tolérance est l'harmonie dans la différence. Elle n'est pas seulement une obligation d'ordre éthique. Elle est également une nécessité politique et juridique. La tolérance est une vertu qui rend la paix possible et contribue à substituer une culture de la paix à la culture de la guerre »<sup>9</sup>.

Etymologiquement, la tolérance vient du latin « *tolerantia* » qui signifie « aptitude à supporter ». Sur cette base, on peut définir la tolérance comme l'aptitude à supporter l'autre quelle que soit sa différence raciale, religieuse, ethnique, culturelle etc. Ainsi, pour la revue Réveillez-vous du 22 janvier 1997 :

<sup>8</sup> NVA, « *Pour une culture de la non-violence et de la paix* », [www.nonviolence-actualite.org](http://www.nonviolence-actualite.org)

<sup>9</sup> UNESCO, « *Déclaration de principe sur la tolérance* », proclamée et signée le 16 Novembre 1995 par les Etats membres de l'UNESCO

« Celui qui est tolérant permet aux autres d'avoir leurs opinions ou leurs croyances, ou de se conduire d'une certaine manière, même s'il ne partage ou n'approuve pas leurs idées ».<sup>10</sup>

### 2-Valeurs écologiques

Par valeur « écologique », nous nous référons à la protection de l'environnement qui sous-entend, entre autres, la protection de la planète, la préservation de l'équilibre écologique et <sup>1</sup> NVA, « *Pour une culture de la non-violence et de la paix* », [www.nonviolence-actualite.org](http://www.nonviolence-actualite.org)

<sup>1</sup> UNESCO, « *Déclaration de principe sur la tolérance* », proclamée et signée le 16 Novembre 1995 par les Etats membres de l'UNESCO

<sup>1</sup> Réveillez-vous du 22 janvier 1997, p l'amélioration du cadre de vie. Cette valeur est centrée sur les rapports entre l'homme et l'environnement, tandis que les valeurs sociales et les valeurs de la citoyenneté se préoccupent des rapports entre les hommes. Le rapport entre l'homme et l'environnement donne à la culture de la paix une dimension holistique.

Pour répondre à un souci de clarté et de synthèse, nous avons représenté l'ensemble *des valeurs*<sup>11</sup> de la culture de la paix dans un schéma.

L'identification de ces valeurs nous interpelle et nous amène à poser la question suivante : Existe-t-il une éducation à la culture de la paix dans nos établissements scolaires ?

On peut affirmer à ce jour qu'il n'existe pas une éducation à la culture de la paix dans nos établissements et les enseignants non plus ne sont pas formés à cette éducation.

## II- L'EDUCATION ET LA CULTURE DE LA PAIX

Eduquer à la culture de la paix, c'est transmettre des valeurs et susciter des

<sup>10</sup> Réveillez-vous du 22 janvier 1997, p. 3

<sup>11</sup> DOUMBIA D. (mars 2004), « *Education scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix* ». Projet de Thèse, Chaire UNESCO pour la culture de la paix et action humanitaire. p. 65

attitudes et comportements propres à créer un monde de paix. L'école qui est le lieu par excellence de cette éducation démontre son incapacité à remplir sa mission. Le Droit semble être le grand absent à l'école de sorte que celle-ci est devenue une institution où la violence sévit en permanence. Peut-on éduquer aux valeurs de la culture de la paix sans remettre en question l'école traditionnelle ? Pourquoi choisir une école démocratique ?

## A- L'état actuel de l'école

Le mode de fonctionnement de l'école traditionnelle repose sur un modèle centré sur l'autoritarisme et la violence qui en découle.

### 1- Une école autoritaire

L'école est censée être le lieu par excellence d'une éducation aux valeurs de la citoyenneté et de la culture de la paix. Mais dans la pratique, elle se présente plutôt comme une institution de la violence qui fonctionne sur un mode autoritaire, hiérarchique, bureaucratique et mettant un accent particulier sur l'esprit de compétition. Dans un tel contexte, le type de relation d'enseignement et le mode de vie à l'école seront orientés dans le sens de produire des sujets passifs, disciplinés, dociles, respectant scrupuleusement une certaine tradition et capables d'imiter les anciens. D'où le recours à des méthodes autoritaires sous toutes ses formes qui conduisent inéluctablement à un certain conditionnement. A ce niveau, l'on note un attachement aux valeurs de discipline, d'obéissance, de respect de la hiérarchie, du « culte » des anciens<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> A ce sujet, Bernard CHARLOT (1977) dans son ouvrage, « *La mystification pédagogique, Réalités sociales et processus idéologiques dans la théorie de l'éducation* », Payot, Paris, pp. 94 – 95, aborde la question de l'autorité de l'adulte et de la marginalisation sociale de l'enfant : « *L'adulte exerce sur l'enfant une autorité constante. L'enfant est soumis à ses parents, qui le nourrissent et surveillent toutes ses relations avec le reste de la société. Il dépend de ses maîtres, qui sont investis d'un pouvoir important*

*« Selon que la société accepte ou encourage des méthodes ayant pour but l'épanouissement de l'enfant, le développement de son autonomie ou selon qu'elle reste rattachée aux valeurs de discipline, d'obéissance, de respect de la hiérarchie, on conçoit que les situations d'éducation n'auront pas du tout la même coloration. »<sup>13</sup>*

Beaucoup d'enseignants font preuve d'autoritarisme dans leurs rapports avec les élèves. Par exemple, lorsqu'un enseignant donne une consigne disciplinaire à un élève, il attend de celui-ci qu'il se soumette sans réfléchir. La consigne est alors considérée comme un ordre qui ne peut être remis en question. Comment voulons-nous avoir des dirigeants démocrates si, dès le bas âge, l'enfant apprend l'usage de la violence et de l'autoritarisme pour gérer la classe ? La violence et l'autoritarisme sont-ils les seuls moyens pour créer une discipline dans la classe ou dans l'école ? La coercition et la

---

*dans le domaine qu'ils contrôlent. D'une façon générale, toute la société adulte s'arroge le droit de donner des ordres à l'enfant, qui rencontre toujours sur sa route un parent, un voisin ou tout simplement un passant dont la sollicitude se traduit en commandements divers. L'enfant est socialement dépendant de l'adulte, qui considère d'ailleurs l'obéissance et le respect comme les vertus premières de l'enfance. L'infériorité physique de l'enfant et la nécessité dans laquelle il se trouve de vivre dans un monde tout entier construit pour et par l'adulte l'obligent à soumettre à l'adulte, ce qui n'exclut les explosions de colère et les révoltes. L'autorité exercée par l'adulte est donc une autorité sociale, qui établit une certaine forme de relation entre lui et l'enfant. Elle varie selon les individus, certains adultes compensant leurs frustrations sociales en affirmant à peu de frais leur pouvoir à peu de frais. Elle diffère également selon les sociétés, qui reconnaissent aux différents types d'adultes des droits variables sur l'enfant. L'autorité de l'adulte sur l'enfant reproduit d'une manière générale, les formes dominantes d'autorité dans une société donnée ».*

<sup>13</sup> MIALARET G. (1976), « *Les sciences de l'éducation* », Paris, PUF, « Que sais-je ? », pp. 37 – 38



contrainte sont-elles les meilleurs moyens d'apprendre ? Comment peut-on alors former des citoyens libres et responsables par des méthodes autoritaristes qui cherchent plutôt à les conditionner à la soumission inconditionnelle ?

Certes l'enseignant ou l'éducateur est une figure d'autorité : l'institution lui donne la possibilité de juger, noter, punir, sanctionner. D'ailleurs l'autorité est nécessaire à toute éducation. Pour se construire, l'enfant a besoin de trouver en face de lui des limites. Et l'adulte, par son autorité doit être le garant du respect des règles. Sans ces limites, l'on tombe dans la permissivité, c'est-à-dire dans un environnement où les sensations de l'enfant sont prioritaires et le reste du monde doit se plier à ses désirs. « *L'enfant devient comme on le dit parfois un enfant-roi qui continue de vouloir soumettre le monde et satisfaire ses désirs ici et maintenant. (...) Il ne supporte pas que les choses ni les gens ne lui résistent. Quand c'est le cas, il a l'impression que le monde lui en veut, il entre en colère, il se roule par terre... Il perçoit les règles et les contraintes comme une volonté des autres de lui nuire et refuse de s'y soumettre.* »<sup>14</sup>

L'autorité est donc positive dans la mesure où elle contribue à la socialisation des élèves. Mais cette autorité éducative doit-elle être coercitive ou doit elle fonctionner sur le mode démocratique ? L'enjeu est de taille puisque l'autorité exercée par les enseignants aujourd'hui va influencer profondément sur la capacité de chaque élève à prendre sa place dans la société de demain.

L'autorité préconisée dans la perspective d'une éducation à la culture de la paix est une autorité éducative démocratique qui remet en cause l'autoritarisme, cette « *attitude dominatrice et intrusive qui transforme l'enfant en objet soumis.* »<sup>15</sup>

## 2- Une éducation à la culture de la violence

L'on assiste de plus en plus à une montée de la violence dans les milieux scolaires. Les premiers signes de violence sont les agressions physiques : coups réellement portés ou échangés, bagarre, casses, etc. Ils sont suivis par les menaces, injures et toutes les formes de violences verbales. Il existe aussi d'autres formes de violence telles que l'exclusion, les rackets, les intimidations, la marginalisation, etc.

Parler de violence en milieu scolaire, nous ramène aux violences exercées par les élèves et qui peuvent se regrouper en trois grandes catégories :

- Celles qui ont pour motif le verdict scolaire sous toutes ses formes : les élèves peuvent agresser des enseignants ou des éducateurs suite à des notes ou à toutes formes de résultats scolaires.
- Celles qui ont pour motif les modalités de l'autorité elle-même : les élèves peuvent s'adonner à des casses ou agresser des membres du personnel éducatif suite à des sanctions ou à des mesures disciplinaires. Comme le témoigne le cas du Lycée classique d'Abidjan<sup>16</sup>.
- Celles qui ont lieu au sein de la vie juvénile proprement dite : Il s'agit ici de violence entre les élèves eux-mêmes.

Par ailleurs, lorsqu'on évoque la violence scolaire l'on oublie très souvent de faire cas de la violence de l'institution scolaire envers les élèves. Sans rien retirer de toute la violence qu'exercent certains élèves, il paraît intéressant de tenter de montrer,

<sup>16</sup> En 2005, les élèves du lycée classique d'Abidjan, suite à des sanctions collectives qui leur ont été infligées, ont violemment réagi contre cette décision. En effet, les élèves qui s'étaient d'office et volontairement mis en vacances de pâques ont utilisés des pétards pour déloger leurs camarades de classe. Ils avaient par ailleurs molesté les professeurs. Ceux-ci ayant vu leur autorité bafouée ont réagi avec fermeté. D'où les sanctions collectives qui entraînent à leur tour une escalade de la violence de la part des élèves.

<sup>14</sup> GUERIN V. (2001), « *A quoi sert l'autorité ?* », Chronique sociale, Lyon, p. 24

<sup>15</sup> LEMAY M. (1976), « *J'ai mal à ma mère* », Fleurus, Paris

combien aussi le monde actuel, celui des adultes, le système social et scolaire peut faire violence aux enfants et engranger en eux frustrations, désarrois et réactions défensives.

L'école exerce beaucoup de violences, dans la plus parfaite des inconsciences, car l'on vit justement dans ce système d'habitudes que l'on a reçues. *« Cela se traduit par quelques pratiques naturelles, spontanées qui ne font pas souvent l'objet, d'une remise en question, parce que c'est comme cela que nous, enseignants, nous avons vécu à l'école; c'est comme cela qu'on nous forme encore souvent, alors que ces pratiques contribuent à la violence endémique exercée sur les enfants. »*<sup>17</sup>

Il importe de faire ici la distinction entre la violence à l'école et la violence de l'école. La violence à l'école renvoie à toutes les formes de violence qui se manifestent au sein de l'école créant ainsi un désordre scolaire ; tandis que la violence de l'école, elle, traduit toute la violence exercée par l'institution scolaire sur les élèves.

L'on peut donc déduire que dans le système social, l'angoisse est équitablement partagée pour les parents, les enseignants et les élèves. Pourtant, seuls les élèves subissent profondément la violence des adultes (parents, éducateurs, enseignants) comme une réponse à l'évacuation de cette angoisse. Dans ces conditions, les sentiments de révolte, de vengeance et d'autodéfense face à la situation d'insécurité perpétuelle créée, font de l'apprenant un foyer actif de l'héritage de la violence.

L'enseignant ou l'éducateur a-t-il nécessairement besoin d'user de la violence pour établir l'ordre ou pour emmener ses élèves à travailler ? Cette interrogation soulève la question de l'autorité à l'école, car ce sont les pédagogies très autoritaires qui génèrent la violence.

Si l'école continue de fonctionner sur fond de violence, elle perpétuera la culture de la violence comme partout dans la société comme dans les familles, les quartiers, les lieux de travail, les catégories de personnes vulnérables (femmes, enfants), dans la sphère

politique, etc. La violence dont il est question est *« l'essence même de la culture de la guerre qui se caractérise par la soumission à l'autorité et à la hiérarchie, par l'exploitation des plus faibles, par la domination masculine, par la mobilisation des ressources en vue de la destruction de « l'ennemi ». Cette culture de la guerre a coûté cher à l'humanité – des millions de vies humaines »*<sup>18</sup>.

Pour opérer le passage d'une culture de la violence à une culture de la paix, il importe de combattre tous les vices du système de l'enseignement actuel et encourager la pensée critique et *« donner une image positive et « humaine » de l'être humain, promouvoir l'attitude de non violence et la recherche de solutions non violentes aux problèmes.*

La non-violence est inhérente à une culture de la paix. En outre, la bataille de l'édification d'une culture de la paix ne se caractérise t-elle pas par l'absence d'ennemis ? L'idée qui prédomine dans ce contexte, c'est que toutes les personnes qui y prennent part doivent être concernées comme des partenaires potentiels.

## **B- Le plaidoyer pour une école démocratique**

Nous nous situons ici dans la perspective des modalités de l'éducation à la culture de la paix. Nous entendons par éducation à la culture de la paix, l'ensemble des activités et pratiques capables de rendre l'apprenant (enfant ou adulte) apte à participer de façon déterminante à la vie démocratique en exerçant réellement ses droits et en assumant totalement ses responsabilités. Pour s'inscrire dans cette optique, toute éducation à la culture de la paix doit respecter un certain nombre de conditionnalités sans lesquelles il serait difficile, voire impossible d'atteindre

<sup>17</sup> SALOME J., *« Violence à l'école et école de la violence »*, [www.j-salome.com](http://www.j-salome.com)

<sup>18</sup> Première partie : L'évolution du concept culture de la paix. Fiche 3 : Vers une culture de la paix. Origine de l'expression « culture de la paix », Commission canadienne pour l'UNESCO, [www.unesco.ca/Culturedelapaix/TrousseInformation/fiche3.htm](http://www.unesco.ca/Culturedelapaix/TrousseInformation/fiche3.htm)

les objectifs d'une telle éducation et d'en promouvoir les valeurs.

Parler de pédagogie nouvelle nous renvoie nécessairement à une nouvelle vision d'un monde nouveau avec des hommes différents capables de jouer leur rôle de citoyen dans une société démocratique. Et pour cela, l'enseignant doit avoir une nouvelle perception de son rôle en intégrant les valeurs, les méthodes et tous les moyens d'enseignement adéquats à une telle éducation.

### **1- Changement des pratiques et comportements**

#### **- Renoncement aux pratiques autoritaires**

Les pédagogues ont construit leurs pratiques éducatives innovatrices sur la reconnaissance de l'enfant comme une personne ayant ses besoins, ses rythmes propres et surtout comme un citoyen titulaire de droit et de liberté. Partant de ce principe, l'on ne pourrait admettre les pratiques autoritaires de nature dominatrice qui engendrent la violence. L'on ne saurait les maintenir dans la perspective d'une éducation aux valeurs de la culture de la paix. Il est donc important que l'enseignant ait une nouvelle perception de son rôle d'éducateur. Désormais, il est un guide, un facilitateur capable de mettre l'apprenant au centre de l'enseignement en valorisant toutes ses potentialités et en respectant son originalité.

#### **- L'adoption des nouvelles méthodes pédagogiques et de nouveaux comportements**

L'objectif principal de l'école n'est plus seulement la transmission d'un savoir donnant à l'élève un bagage suffisant pour sa vie entière. Les savoirs formels ne suffisent pas pour assumer une pratique effective de la démocratie et des responsabilités du citoyen. C'est un dispositif d'ensemble qu'il s'agit de mettre en place. En plus des connaissances, il importe surtout d'insister sur la pratique à travers des activités telles que les méthodes pédagogiques démocratiques (le débat, l'apprentissage coopératif,...), les conseils

d'élèves, les coopératives, l'expérience de la diversité culturelle... L'enseignement théorique des valeurs démocratiques est limité pour amener les élèves à une pratique effective de la démocratie.

En privilégiant, le rapport aux élèves dans l'acte d'enseignement : enseigner revient à faire apprendre, faire étudier, guider, accompagner les élèves dans les mises en activité que l'on propose. Privilégier le rapport aux élèves, c'est privilégier les processus d'acquisition et de construction de connaissances par les apprenants. De ce qui précède, enseigner c'est faire construire, c'est guider.

#### **- L'exemplarité**

L'exemplarité est au cœur de l'éducation à la culture de la paix. De même une institution de la violence ne peut être le lieu indiqué pour éduquer à la paix, tout comme un homme violent ne peut éduquer à la paix. Une telle éducation nous ramène sans cesse à nous mêmes comme à un miroir et nous contraint à nous remettre en question de façon permanente et réfléchie afin que nous nous appropriions ces valeurs qui ne devraient pas avoir une connotation abstraite ou théorique. Ces valeurs doivent faire partie de nous mêmes. Nous devons les vivre, les appliquer à notre niveau pour être sûr d'être les guides ou les facilitateurs indiqués en classe pour éduquer les élèves.

Irène DROLET met un accent particulier sur cet aspect qui montre bien qu'il s'opère nécessairement une conversion chez l'enseignant. Elle souligne à ce sujet que « *les gestes ou activités proposés aux élèves en classe et dans l'école afin de promouvoir chez nos élèves une citoyenneté critique, consciente, active et responsable, doivent être en cohérence avec nos croyances et notre obligation d'exemplarité et d'implication. En ce sens, il est important que le discours qu'on tient corresponde à nos pratiques. Il ne s'agit pas uniquement de se déclarer ouvert à telles ou telles valeurs, il faut les pratiquer nous-mêmes et les faire pratiquer* »<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> DROLET I., op. cit. p. 17

Ce souci de cohérence avec soi-même et les finalités de cet enseignement interpellent sans cesse l'enseignant impliqué dans cette innovation éducative.

Les enseignants doivent acquérir des compétences particulières pour s'acquitter du travail d'éducation à la culture de la paix. Il est d'abord nécessaire de faire adhérer les enseignants aux valeurs qu'ils doivent transmettre dans une telle éducation. Pour reprendre l'idée de Shapour RASSEKH, les enseignants doivent connaître non seulement les aspects cognitifs de leur tâche et les moyens intellectuels et pédagogiques à mettre en œuvre, mais aussi les aspects physiques et affectifs dont s'occupe cette éducation. Tout cela suppose de la part de l'enseignant, une solide formation tant au niveau des fondements de la culture de la paix, que des connaissances psychopédagogiques de base et des compétences nécessaires pour savoir comment inclure le thème de la culture de la paix dans les diverses disciplines enseignées.

Deux points nous semblent primordiaux pour mettre en œuvre une telle éducation. En effet, tout programme de formation doit rendre les enseignants capables de travailler en équipe avec d'autres enseignants et de nouer des relations démocratiques avec leurs élèves.

Le programme de formation doit également encourager les enseignants à forger leur propre approche et méthode de travail par le biais d'une réelle appropriation, implication dans cette éducation. Il s'agit alors pour eux de se donner une culture de paix avec toute la panoplie des méthodes et des moyens qu'ils doivent nécessairement maîtriser. En outre, une réelle métamorphose de sa personne qui va de paire, avec le souci permanent d'être en conformité avec les valeurs à promouvoir à l'école et dans la vie. Les enseignants pourront également être des membres actifs au sein de réseau d'enseignants engagés dans la promotion de l'éducation à la culture de la paix.

Pour faire asseoir véritablement une éducation à la culture de la paix à l'école, il est nécessaire de mettre en place un programme de formation des enseignants

désignés ou engagés, volontairement et motivés dans une telle éducation.

## 2- La formation pédagogique des enseignants

Enseigner n'est pas une activité professionnelle dont l'exercice échoit à tout le monde, à n'importe quel adulte. En effet, transmettre de génération en génération tout ce qui compose le patrimoine culturel d'une communauté ou d'une nation ; faire intégrer dans la différenciation des individus à cette communauté sur la base de tout moyen de communication, exigent des professionnels à qui cette charge incombe, une formation de base solide.

L'enseignement ou la formation à quelques niveaux que ce soit, ne peut se faire selon le modèle théorique, bureaucratique, autoritaire et vertical et espérer obtenir des conduites démocratiques des apprenants. La pratique démocratique ne siège point au cœur des concepts. Elle est royalement installée dans les attitudes et comportements des formateurs. L'on apprend vite et bien par l'exemple et l'action. Ce qui implique que *« pour enseigner la démocratie, les écoles doivent la pratiquer elles-mêmes »*<sup>20</sup>. Mieux, il s'agit d'opérer *« un transfert de pouvoir personnel aux élèves, en ce qui concerne aussi bien les décisions sur le mode de gestion de l'établissement que sur le contenu et les formes d'apprentissage »*.

En tout état de cause, l'éducation à la culture de la paix ne peut se faire et s'acquérir que par une pratique accrue de la méthode démocratique et participative. Car *« l'étudiant devenu enseignant a tendance quasi irrésistiblement à reproduire les modèles et les pratiques de ses maîtres en cachant parfois leur caractère archaïque par des moyens matériels modernes »*<sup>21</sup>. Ce qui a pour conséquence directe, d'obliger les

---

<sup>20</sup> HARBER C. (1997), L'efficacité des écoles, l'Education pour la démocratie et la non violence, département de l'éducation de l'Université du Natal, UNESCO, Paris, p. 2

<sup>21</sup> HAROUCHI A. (2000), *« La pédagogie des compétences »*, Guide à l'usage des enseignants et des formateurs. Editions Le Fennec, Casablanca, p. 17

enseignants à mal enseigner et les élèves à mal apprendre. Pour échapper à ce piège, il est impérieux pour les enseignants de s'affranchir complètement des pratiques qui constituent les vestiges des rituels scolaires vidés de leurs contenus efficaces de transmission, d'exercices et d'apprentissage. Tout enseignant doit avoir une bonne connaissance des valeurs à enseigner et doit les intégrer dans son vécu quotidien.

Du point de vue de la maîtrise des contenus à enseigner, on attend des enseignants qu'ils soient capables de développer chez les élèves « *la confiance dans leurs propres capacités à améliorer le monde et leur faire prendre conscience de façon positive de la nécessité d'une paix soutenue par la justice* »<sup>22</sup>.

Tout enseignant qui souhaite s'engager dans une démarche d'éducation à la culture de la paix et l'intégrer à son enseignement, doit d'abord songer à bien se former. Il doit comprendre de quoi il est question : la définition, les concepts clés, les dimensions, les buts et les valeurs poursuivis par une telle éducation. Il doit aussi réfléchir sur le sens de son engagement et avoir une conscience des exigences que cela comporte.

### **3- Eduquer à des valeurs, c'est s'engager**

Tout enseignant doit avoir une bonne connaissance des valeurs à enseigner et doit les intégrer dans son vécu quotidien. Du point de vue de la maîtrise des contenus à enseigner, on attend des enseignants qu'ils soient capables de développer chez les élèves « *la confiance dans leurs propres capacités à améliorer le monde et leur faire prendre conscience de façon positive de la nécessité d'une paix soutenue par la justice* »<sup>23</sup>.

Tout enseignant qui souhaite s'engager dans une démarche d'éducation à la culture de la paix et l'intégrer à son enseignement, doit d'abord songer à bien se former. Il doit comprendre de quoi il est question : la définition, les concepts clés, les

dimensions, les buts et les valeurs poursuivis par une telle éducation. Il doit aussi réfléchir sur le sens de son engagement et avoir une conscience des exigences que cela comporte.

Tout d'abord, il est important de rappeler que l'enseignant ou toute personne engagée dans un tel processus doit d'abord découvrir les contenus d'un tel enseignement et faire un parcours intellectuel et « intérieur ». Cela est nécessaire pour sentir le bien fondé d'une telle éducation et le sens d'un engagement qui l'amènerait à s'approprier des contenus et des stratégies pédagogiques indiquées afin d'être efficace en classe et, amener les élèves à des apprentissages significatifs.

Quelles sont les raisons et les valeurs qui motivent notre agir ? L'engagement et l'esprit critique sont les conditions préalables à une telle éducation.

En effet, l'éducation à la culture de paix nous impose la tâche exigeante d'avoir une conscience critique pour développer, à travers notre enseignement une véritable culture démocratique. Le défi est de taille pour les enseignants et les élèves. Il offre une perspective stimulante à tous car « *il est porteur d'espoir pour un monde meilleur aujourd'hui et pour les générations futures* »<sup>24</sup>. La caractéristique d'une telle éducation, c'est qu'elle donne un sens à la vie de celui qui est déjà engagé à travers des actions de recherche, de formation ou à celui qui découvre et qui décide de s'y impliquer parce qu'il trouve une source de motivation pour agir dans cette nouvelle entreprise.

A partir du moment où l'on admet que l'enfant est une personne à part entière dont la dignité doit être respectée, les élèves doivent être associés aux prises de décisions pour la vie de l'école et surtout pour des questions les concernant.

L'élève peut prétendre à l'exercice des libertés d'expression, d'association, de réunion, de penser, de conscience, de religion

<sup>22</sup> RASSEKH S., op. cit., p. 251

<sup>23</sup> RASSEKH S., op. cit., p. 251

<sup>24</sup> DROLET I., « *Les exigences de l'éducation à la citoyenneté pour les enseignants et les enseignantes* ». In : Education à la citoyenneté en Afrique francophone subsaharienne, AIF, CSFEF, OIF, session des formateurs, Montréal du 25 au 29 septembre 2000. Imprimerie MONTEIRO, Dakar (Sénégal) 2001, p. 17

et au respect de sa vie privée. Il peut également prendre la parole, seul ou avec les autres élèves, sur les affaires qui les concernent.

Or dans la plupart des écoles, les décisions et les règles sont imposées aux élèves. Si l'enfant participe à l'élaboration de la règle et à son contrôle, son rapport à la loi change du tout au tout. La loi n'est plus une imposition extérieure contre laquelle il faut se défendre, mais une affaire collective qu'il faut défendre.

#### **4- Un environnement adapté**

Il convient d'attirer l'attention des décideurs et responsables à la nécessité d'adapter l'architecture scolaire aux conditions et moyens d'une telle éducation. L'ambiance qui règne au sein de l'établissement scolaire peut contribuer ou pas à éduquer aux valeurs de la citoyenneté et de la culture de la paix. Les rapports entre les différents acteurs de l'établissement peuvent influencer les attitudes et comportements des élèves. Par exemple, dans un système concurrentiel où seuls les résultats individuels à des épreuves de sélection sont pris en considération, il est évident que toutes les relations qui s'établiront au sein de la situation d'éducation seront assez différentes de celles qui se créent dans une atmosphère de collaboration.

En outre, si la relation maître-élèves est fondée sur les valeurs démocratiques, les élèves auront tendance à cultiver ces valeurs. La démocratie de demain se prépare par la démocratie à l'école : l'enfant, comme tout être humain, est un être social. Il se construit et apprend dans le milieu social et par le milieu social.

Par ailleurs, le type de relation entre les membres du personnel éducatif (enseignants, éducateurs, directeurs, etc.) peut influencer les élèves. Cette équipe ne doit pas se présenter comme une simple juxtaposition des individus. Elle est un des éléments de ce que l'on peut appeler l'ambiance, l'atmosphère psychologique de l'établissement. Unie et constituée par des éducateurs qui s'attachent tous à la même

œuvre d'éducation, cette équipe est toujours un des éléments positifs des différentes situations. Désunie, elle a une influence néfaste sur les élèves et chaque éducateur ressent le malaise général dans les différentes situations d'éducation auxquelles elle participe. La collaboration des éducateurs entre eux est un excellent stimulant pour que s'instaure, entre les élèves et les classes, une féconde coopération.

C'est pourquoi, les rapports entre les membres de cette équipe enseignante et administrative, fondés sur le respect de soi, de l'autre, de l'individu et surtout à l'égard des différentes cultures, opinions et appartenances politiques, doivent marquer au mieux les élèves par une pratique quotidienne.

Sachant que l'apprenant apprend vite et bien par l'exemple, les relations entre les enseignants constituent pour eux la quintessence des comportements et attitudes qui donnent à l'atmosphère de l'école une âme démocratique, coopérative et participative.

De cette façon, le climat à l'école comme en classe active et maintient en permanence le sentiment d'appartenance à la collectivité de la classe, de l'école. L'ambiance générale ainsi créée renforce la considération et l'empathie<sup>25</sup> des uns vis à vis des autres. L'intérêt individuel se consolide en activant l'intérêt de toute la communauté scolaire.

#### **4- La culture de la parole et La culture de la démocratie**

Apprendre les comportements démocratiques à travers l'école signifie évidemment plus que l'acquisition de certaines connaissances et l'adhésion à certaines valeurs.

Un tel apprentissage comporte aussi et surtout l'acquisition de certaines « *habiletés* » et « *savoir-faire* ». Cet apprentissage se fait le

---

<sup>25</sup> Par empathie, il faut entendre « *une sorte de communion affective par laquelle on s'identifierait avec un autre être dont on réussirait à éprouver les sentiments, c'est la participation à un sentiment réel chez autrui, compréhension d'autrui, en tant qu'autrui.* »

plus souvent par la pratique<sup>26</sup> et l'exemple. Faire de l'école un lieu d'apprentissage de la démocratie, ne se limite donc pas en des cours *ex cathedra*. Il importe plutôt de créer un environnement scolaire qui permette à tous les acteurs de l'école (Directeurs, enseignants, personnels administratifs, élèves, etc.) de vivre cette démocratie. C'est dire qu'on ne peut apprendre la démocratie que dans un cadre démocratique. Nous pouvons donc affirmer avec le Conseil de l'Europe « *qu'il ne suffit pas d'enseigner la démocratie, mais que l'école doit prêcher par l'exemple* ». Il est plus facile d'identifier les valeurs démocratiques que de les traduire en termes de comportements sociaux. L'éducation à la démocratie implique nécessairement deux actions majeures traduites au plan pédagogique et au plan de l'apprentissage :

*Au plan pédagogique « L'on éduque à la démocratie par la démocratie »*

L'école ivoirienne est dans une société qui cherche tant bien que mal à vivre la démocratie ; elle gagnerait à préparer les élèves à en devenir acteurs. Il serait suicidaire pour l'école de renoncer à former des citoyens démocrates non-conformistes, mais conformes à ce que le cadre démocratique

---

<sup>26</sup> Selon HARBER, « *Pour enseigner la démocratie, les écoles doivent la pratiquer elles-mêmes. Elles doivent être organisées de manière à développer les compétences et les valeurs démocratiques par l'expérience. Cela implique un transfert de pouvoir du personnel aux élèves, en ce qui concerne aussi bien les décisions sur le mode de gestion de l'établissement que le contenu et les formes d'apprentissage. Avec des variations sur des points de détail, l'organisation et les programmes de toutes les écoles démocratiques présenteront pour l'essentiel des caractéristiques communes. Du point de vue de l'organisation, elles comporteront sous une forme ou une autre un conseil d'établissement élu représentant les enseignants, les élèves et les parents. Ses pouvoirs varieront en fonction de l'âge des élèves mais devront s'étendre aux questions qui sont importantes pour eux. En matière de programme et de méthodes d'enseignement, une école démocratique est un établissement où les élèves disposent d'un certain pouvoir réel parce que le programme leur laisse une authentique marge de choix et d'initiative. Dans un tel contexte, l'enseignement et l'apprentissage se caractérisent par l'emploi de méthodes pédagogiques diverses parmi lesquelles figurent en bonne place les débats et les projets permettant aux élèves d'influer sur l'orientation de leur travail.* »

instaure<sup>27</sup>. Et si l'école se reconnaît la mission de former des êtres libres, engagés et capables d'assumer leur responsabilité de citoyen dans une société démocratique, elle a le devoir de créer des espaces de participation où les élèves font au quotidien l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité. Cet apprentissage de la vie démocratique devra en premier lieu se traduire dans les rapports entre enseignants et élèves et entre tous les acteurs de la vie sociale.

Cela suppose que les élèves aient leur mot à dire. Comme le rappelle MEIRIEU « *La citoyenneté veut dire participation, il faut que l'école forme les jeunes à la parole, leur donne accès à la parole, car un citoyen est celui qui peut parler, qui peut s'exprimer, qui peut aller sur le forum, et qui est capable d'exposer son point de vue.* »<sup>28</sup>

Comment peut-on former des citoyens libres et responsables si on refuse de leur donner la parole ?

Même si l'élève n'est pas encore un adulte, il n'en demeure pas moins un être titulaire de droit, une personne à part entière, au même titre que l'adulte. Si l'on reconnaît une inégalité de statut dans la relation maître-élève, l'élève demeure toutefois l'égal de l'enseignant en tant que titulaire de droits.

Il importe en tout état de cause de comprendre que « *Etre sujet de droit c'est pouvoir prendre la parole : c'est exprimer ses idées, ses opinions, manifester son consentement ou son désaccord, participer pleinement à la définition des règles du jeu* »<sup>29</sup>.

Dans ces conditions, l'élève demeure un acteur de non moindre importance. Bien plus, il est l'acteur principal de sa propre éducation. Et à ce titre, ses droits et responsabilités, doivent s'exercer pleinement dans un environnement adéquat. L'élève doit

---

<sup>27</sup> Fernando SAVATER (2000), « *Pour l'éducation* », Editions Payot et Rivages, p. 199

<sup>28</sup> MEIRIEU cité par TRUCHOT V. (juin 2000), « *Le vivre ensemble à l'école secondaire: essai d'analyse.* » dans *Culture de paix : portraits et perspectives*, [www.eip-cifedhop.org](http://www.eip-cifedhop.org), N° 8, p.54.

<sup>29</sup> GOURLE M. (2001), « *Valeurs démocratiques et finalité éducatives* » – *Repères pour une pédagogie des droits de l'homme.* [www.eip-cifedhop.org](http://www.eip-cifedhop.org)

donc être perçu d'emblée comme un partenaire à part entière et traité comme tel :

*Au plan de l'apprentissage : « C'est en citoyennant qu'on devient citoyen »*

Non seulement l'élève est titulaire de droit, mais il est également un acteur de l'école, un agent moral capable de jouer son rôle dans la construction du vivre-ensemble. Quel que soit son âge, l'élève est, comme le dit Françoise LORCERIE, « un être social et moral, engagé dans des liens avec autrui, porteur d'un sentiment de son intérêt et responsable de ses actes »<sup>30</sup> ; de telle sorte que l'apprentissage du vivre-ensemble doit se faire au présent et dans la continuité. Eduquer à la citoyenneté, c'est former les élèves à l'exercice de leurs droits et devoirs de citoyen. Le citoyen, est celui qui participe à la vie de la cité, l'élève citoyen est celui qui participe à la vie de son établissement. Une telle éducation doit surtout se concrétiser dans l'action. « Si l'école veut favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, écrit Philippe PERRENOUD, la première chose à faire est donc de rendre possible chez les élèves et les étudiants, l'exercice de la citoyenneté, fondement d'une posture éthique et compétences pratiques transposables à l'ensemble de la vie sociale. »<sup>31</sup>

Selon Véronique TRUCHOT « sans droit de parole, il ne peut y avoir de démocratie. » L'expérience de la parole est fondamentale dans la formation de citoyens libres et responsables. « Cette parole, les élèves doivent pouvoir l'utiliser entre eux en vue d'élaborer une réflexion collective. Pour que cette démarche exigeante devienne objet d'apprentissage, elle doit revêtir un sens pour eux. Bien qu'inscrite dans un article de la Convention relative aux droits de l'enfant, la prise en considération de la parole de l'élève est loin d'être effective. Dans quasiment

---

<sup>30</sup> LORCERIE F., « L'apprentissage du vivre ensemble » dans *Culture, éducation et sociétés. La place des droits de l'homme*, [www.eip-cifedhop.org](http://www.eip-cifedhop.org), N° 7

<sup>31</sup> PERRENOUD P., « Apprentissage de la citoyenneté...des bonnes intentions au curriculum caché. Former des professeurs, oui, mais à quoi ? » Conférence prononcée à l'occasion du colloque « Education à la citoyenneté », Toulouse, Ecole normale de la formation agronomique, pp. 28 – 30.

*toutes les écoles, l'espace et le temps sont encadrés, gérés, administrés par les seules instances décisionnelles que sont l'administration et la direction de l'école ... »*<sup>32</sup>

En donnant la parole aux élèves, l'école s'engage dans la formation de citoyens responsables, capables de discernement, ayant l'esprit critique et possédant les habiletés à faire des choix fondés sur des valeurs démocratiques. Le "droit" de parole ou la liberté d'expression apparaît fondamental, tant du point de vue de l'éducation à la démocratie que de celui du développement personnel et social de l'enfant. Il appartient donc à l'enseignant de créer un environnement favorable à l'échange ou au débat démocratique. Il peut s'agir d'un débat sur une question ou d'une prise de décision, etc. Les élèves pourront y développer leur capacité à donner leur point de vue sur un sujet et en écouter d'autres.

Les élèves aiment à s'exprimer lorsqu'ils se sentent en confiance. L'enseignant a pour mission de créer un climat sécurisant permettant aux élèves de se sentir en confiance, faciliter l'expression de chacun par l'écoute active, la reformulation et réfréner les réactions et comportements qui perturbent le groupe et diminuent la confiance et l'écoute. Par exemple les moqueries et bavardages des autres élèves peuvent bloquer la communication chez un élève qui parle. Donner la parole aux élèves et en tenir compte sont les premiers objectifs de l'enseignant citoyen. Instaurer une formation des temps, des espaces de parole sont les premiers objectifs de l'école citoyenne. Agir en respectant les autres seront les premiers principes de l'élève citoyen.

L'éducation à la citoyenneté exige une organisation et un fonctionnement démocratique de l'école. A la question de savoir si les écoles peuvent contribuer et contribuent efficacement à une culture de la démocratie et de la non-violence, Clive

---

<sup>32</sup> TRUCHOT V., *L'école et les valeurs démocratiques*, [www.eip-cifedhop.org/textes/vero2.html](http://www.eip-cifedhop.org/textes/vero2.html)



HARBER<sup>33</sup> passe en revue les indications qui tendent à montrer que les écoles peuvent agir en ce sens si elles sont organisées de façon plus démocratique.

Le mode d'emploi de l'éducation à la citoyenneté consiste dans un premier temps en une remise en cause et même à une rupture avec l'ancien ordre éducatif. Dans la perspective d'une éducation à la citoyenneté, elle doit favoriser la construction d'une culture de la participation et de la négociation dans le respect des *règles du jeu*.

En outre, la question de l'égalité mérite une attention particulière. Les élèves ne se sentent pas égaux de fait (même s'ils le sont en droit) et ne sont pas égaux en droit avec les adultes.

---

<sup>33</sup> HARBER C. (1997), « *L'efficacité des écoles* », l'éducation pour la démocratie et la non-violence, UNESCO, (ED-97/WS/23), Paris, p. 1.

Il présente l'éducation démocratique en tant qu'éducation efficace. « *Un débat sur l'efficacité des écoles ne peut éluder la question des objectifs : efficace pour faire quoi ? Quelle sorte de personne, d'Etat et de société un établissement efficace doit-il chercher à produire ? Si l'objectif consiste à former des citoyens non violents et une société pacifique, l'école doit avoir notamment pour but de favoriser la démocratie car celle-ci fournit le meilleur cadre possible pour le règlement non violent des différends et des conflits. Les régimes autoritaires ont été marqués par des troubles civils, une répression violente et des guerres contre les pays voisins. La démocratie n'est pas parfaite, mais un gouvernement responsable et représentatif minimise les violences internes et les violations des droits de l'homme et réduit considérablement le risque qu'une guerre éclate sans de bonnes raisons. En d'autres termes, la démocratie est en mesure de contribuer à créer un environnement pacifique dans lequel l'école peut au moins fonctionner en sécurité. L'éducation pour la démocratie doit donc être un aspect fondamental de l'évaluation, de l'efficacité des écoles puisque les valeurs, les compétences et les comportements qui forment une culture politique propice à la démocratie ne se transmettent génétiquement, mais s'apprennent en société dans un processus où les établissements d'enseignement doivent intervenir. Aujourd'hui, cependant, les faits montrent que l'existence d'écoles démocratiques et l'intérêt croissant qu'elles suscitent, la majorité des établissements restent, dans la majorité des pays organisés de manière autoritaire, hiérarchique et bureaucratique (HARBER, 1991, 1995). Dans certaines régions du monde, ils sont même des facteurs de perpétuation d'une culture de la violence (HARBER, 1996).* »

Quant à la question de la liberté, elle préoccupe fortement les élèves car ceux-ci ne sont pas entièrement libres (d'aller ou de ne pas aller au cours par exemple). D'une façon générale, les enseignants ne sont pas préparés à cette idée nouvelle et originale d'une école démocratique.

### III- L'ENGAGEMENT DU CITOYEN

#### A- Les concepts clés

##### 1- Engagement

Le concept d'engagement renferme de nombreuses significations qui s'observent à travers divers usages. Ainsi deux personnes qui s'engagent l'une envers l'autre, un écrivain engagé, un cycliste, un automobiliste ou un piéton qui s'engage à un carrefour, un militaire qui s'est engagé pour un certain nombre d'années, un religieux qui s'engage dans un ordre, un humanitaire qui s'engage pour une noble cause, un entrepreneur en bâtiment qui s'engage à respecter tel délai dans la construction d'un édifice, un chanteur, un journaliste engagés dans la lutte contre un fléau, etc. Ce qui caractérise ces exemples et qui permet de découvrir le sens de l'engagement est que dans tous ces cas on s'engage soi-même. On ne parle pas d'engagement lorsque qu'on engage quelque chose ou quelqu'un d'autre.

Etymologiquement, l'engagement est le fait de « donner en gage » ; s'engager signifie alors « se donner soi-même en gage ». Il s'agit donc de prendre une décision libre et un peu risquée pour soi-même, et surtout être prêt à en assumer soi-même les conséquences. L'engagement repose certes sur la liberté individuelle mais, l'on peut aussi admettre l'idée d'un engagement collectif. Ici apparaît la notion de responsabilité partagée, coresponsabilité.

Un engagement revêt le sens de contrat, de caution et d'enrôlement dans la mesure où il est un acte volontaire qui implique son acteur. C'est pourquoi tout engagement suppose que son auteur prenne une décision libre et au moins un peu risquée pour lui-même, et surtout qu'il soit prêt à en assumer lui-même les conséquences et une

responsabilité qu'il n'était pas obligé de prendre. Toute personne qui s'engage prend par conséquent une responsabilité qu'elle n'était pas obligée de prendre.

L'école ne doit pas se situer en marge de l'engagement. Elle doit prendre ses responsabilités en matière d'éducation à la citoyenneté.

L'éducation à la citoyenneté est aujourd'hui un mot d'ordre pour l'école. En ce sens que faire de la citoyenneté un objet d'enseignement, c'est surtout signifier qu'elle relève d'un apprentissage. En effet, on ne naît pas citoyen par appartenance juridique à un Etat, on le devient par un parcours scolaire. En d'autres termes ce n'est pas seulement un statut mais, c'est surtout le produit d'une éducation qui peut s'illustrer par la suite dans le comportement du futur citoyen qui aura à jouer positivement ou négativement son rôle de citoyen. Mais qu'en est-il de l'école ? Est-elle en mesure d'éduquer aux valeurs de la citoyenneté ? Comment fait-elle la promotion de l'engagement citoyen ?

## 2- Citoyen

Le citoyen est un acteur de la société, une personne physique et morale dont les préoccupations sont multiformes (humain ou social).

En tant qu'acteur, il dispose d'un pouvoir qu'il peut exercer ; lequel lui attribue une responsabilité sociale qui dépasse l'intérêt d'une personne physique pour s'étendre à celui d'un groupe voire à celui de la société globale.

### C- Les dimensions de la citoyenneté et les composantes de l'engagement citoyen

La définition usuelle de la citoyenneté met en exergue le statut juridique qui donne des droits mais aussi des responsabilités, la nationalité, l'adhésion à des valeurs, l'attitude citoyenne (civisme, s'informer, voter, s'exprimer et s'engager), la diversité culturelle, des échanges, le dialogue, le choix des dirigeants par des élections, des avis.

Les éléments à prendre en compte dans l'exercice de la citoyenneté telle

que : (cadre démocratique, responsabilité, participation, appartenance à une communauté politique, valeurs, paix et cohésion sociale) ont toutes la même importance et formeraient un tout indivisible qui représente la citoyenneté.

## 1-Les dimensions de la citoyenneté

Le niveau de connaissances sociales, politiques, économique par exemple, des citoyens jeunes ou adultes n'est pas toujours satisfaisant. Or nous sommes dans un monde en pleine mutation qui nécessite que l'on développe des connaissances concernant le monde actuel pour être capable d'intervenir dans les débats publics, de se prononcer et de faire des choix éclairés.

L'on ne saurait, par conséquent, réduire le citoyen à une seule dimension (politique, sociale, etc.). En réalité, le citoyen est plus que cela, car il est la consécration ou l'expression de l'individu qui assume entièrement sa responsabilité d'être social et politique.

La citoyenneté est ainsi diffuse dans tous les actes du citoyen. Elle va revêtir alors plusieurs dimensions touchant aux divers secteurs de l'humanité.

La dimension politique et civique se réfère à l'appartenance à un système politique national et international, à la connaissance des institutions, aux droits et devoirs civiques. C'est aussi voir la cité comme un espace politique et une adhésion à un système de valeurs. A ce niveau, le citoyen qui a des connaissances politiques ou juridiques peut défendre sa liberté, protester contre les abus de pouvoir, défendre les minorités, les défavorisés, etc.

La *dimension sociale* se fonde sur l'appartenance à une société régie par les règles du marché. L'engagement dans la vie sociale et associative est de plus en plus encouragé.

La *dimension professionnelle* de la citoyenneté mérite une attention particulière. En effet, la connaissance du fonctionnement de l'entreprise, des responsabilités syndicales doit être portée à la connaissance des citoyens

pour qu'ils développent la culture d'entreprise.

La *dimension consumériste* pose le problème de l'éducation à la consommation éclairée, de la défense du consommateur, de la lutte contre le gaspillage et de la recherche d'informations sur les coûts et les conditions de production.

La *dimension écologique* se réfère à l'appartenance à un environnement dont on est individuellement et collectivement responsable. Cette dimension se rattache à une notion nouvelle d'écocitoyenneté.

La *dimension comportementale* concerne les règles de la vie en groupe, la civilité, le vouloir vivre ensemble.

La *dimension culturelle* se rapporte à l'appartenance à un système de valeurs culturelles et au rôle de la culture dans la construction de l'individu.

La *dimension psycho-langagière* consiste à *apprendre* à tenir sa place et à jouer son rôle dans l'interaction verbale. Image de soi. Elle se rapporte aussi à l'image de soi.

Toutes ces dimensions de la citoyenneté sont transmises par la voie de l'éducation. D'où l'importance de la stratégie didactique qui peut se résumer par les termes de constructivisme, participation et de coopération.

## **2- Les composantes de l'engagement citoyen et les attitudes essentielles**

Concernant les composantes de l'engagement citoyen, l'on peut souligner comme élément à prendre en compte le sentiment d'appartenance, Un lieu pour prendre la parole et la cause de l'engagement.

### *- Un sentiment d'appartenance*

Il ne peut y avoir de participation si on ne se sent pas partie prenante d'un groupe, d'une communauté, d'un pays, sans sentiment d'appartenance réelle.

En effet, pour s'engager dans un mouvement, une action, il est nécessaire de se sentir appartenir à ces lieux.

### *- Un lieu pour prendre la parole*

Il est indispensable d'avoir un lieu pour prendre la parole. L'engagement

demande qu'on se fasse entendre par des moyens institutionnels certes, mais également par des ressources personnelles qui sont l'espace citoyen, l'espace de délibération, la communauté, le lieu d'engagement formel et informel (local, régional, national, international).

### *- Une cause qui a de la valeur*

L'engagement suppose une cause qui a de la valeur et qui renvoie à :

- notre sens moral ;
- notre raison, nos convictions profondes ;
- nos intuitions sur ce qui est juste ;
- notre éducation ;
- nos relations interpersonnelles ;
- nos valeurs familiales.

## **3- Les attitudes essentielles du citoyen engagé**

L'idéale démocratique rejoint le mythe du citoyen actif. Ainsi, l'on ne saurait parler de démocratie sans évoquer la participation du citoyen.

L'on peut donc voir se dessiner le profil d'un citoyen engagé qui, en coopération avec les autres, participe activement aux choix et aux décisions concernant sa vie quotidienne, dans ses divers aspects. En d'autres termes, la citoyenneté se construit par l'action. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'enfant citoyen tout comme l'adulte doit être éduqué à s'engager et tenir leurs engagements dans les projets collectifs. D'où la nécessité d'avoir des compétences ou des qualités pour travailler en équipe, pour participer aux décisions prises collectivement, pour se sentir responsable, pour participer à des débats autour des thèmes d'actualité etc.

Il est alors important que le citoyen se pose un certain nombre de questions sur les attitudes qu'il est souhaitable d'adopter.

## **Qu'est-ce que L'engagement citoyen ?**

### **Questions et attitudes essentielles**

Ce document a pour objectif non de donner des réponses détaillées sur la question de l'engagement citoyen mais, un aperçu succinct et nécessaire à la compréhension de cette notion.

#### **- Qui suis-je ?**

Je suis un citoyen

#### **- Mais qu'est-ce qu'un citoyen ?**

Un **citoyen** est une personne qui :

- est membre actif de la chose publique, de la cité ;
- relève de l'autorité et de la protection d'un Etat ;
- reconnaît l'intérêt général ;
- jouit des droits civiques ;
- détient juridiquement une parcelle de la souveraineté populaire ;
- a des droits, comme celui de voter ;
- doit accomplir des devoirs comme respecter les autres, leur venir en aide et avoir un comportement civique ;
- aime son pays, s'informe, s'exprime, et s'engage.

#### **Qu'est-ce que la citoyenneté?**

La citoyenneté est :

- un statut juridique qui confère des droits égaux et des obligations égales pour tous dans une communauté la participation au pouvoir.
- un ensemble de qualités morales, de devoirs civiques considérés comme nécessaires à la bonne marche de la cité.

#### **Qu'est-ce que l'engagement ?**

L'engagement consiste à :

- prendre conscience de son appartenance à une communauté donnée ;
- agir et participer au bien-être de notre société ;
- se conduire et agir en fonction de ses convictions ;
- se mobiliser individuellement et collectivement pour atteindre un

objectif auquel on croit profondément ;

- avoir le souci de l'autre en même temps que de soi-même ;
- trouver un sens à sa vie dans l'action ;
- éprouver de la solidarité avec l'autre ;
- aller au-delà de soi-même ;
- Poser un acte volontaire qui implique son acteur ;
- se vouloir partie prenante de la communauté des hommes.

#### **Qu'est-ce que l'engagement citoyen ?**

L'engagement citoyen, c'est l'investissement du citoyen dans sa ou une communauté d'appartenance :

- dans le sens des intérêts communs ;
- selon des valeurs communes ;
- pour une cause à laquelle il accorde de la valeur.

#### **Quels sont les Objectifs de l'engagement citoyen ?**

Les Objectifs de l'engagement citoyen sont :

- encourager la participation des citoyens et des jeunes en particulier ;
- amener les citoyens à s'impliquer dans la construction d'une société démocratique ;
- initier les jeunes à la vie démocratique;
- encourager l'acquisition de compétences transversales ;
- sensibiliser aux valeurs de la culture de la paix dans une société démocratique.

#### **Si je ne m'engage pas, qu'est-ce que je suis ?**

- je suis un spectateur ;
- Je suis passif ;
- Je suis replié sur moi-même ;
- Je suis égoïste ;
- Je suis un objet ;
- Je suis un fuyard ;
- Je ne sers à rien ;
- Je suis irresponsable ;

- Je suis incapable d'assumer mon propre destin ;
- Je ne suis pas courageux ;
- Je ne suis pas un citoyen ;
- Je ne suis pas solidaire.

### **Si je ne m'engage pas, qu'est-ce ça fait ?**

- Les choses se feront sans moi ;
- Je subis tout ;
- Je me condamne et je compromets l'avenir des autres ;
- Je m'imagine un monde irréel où tout serait à ma mesure.
- Je suis citoyen ayant des droits et des obligations (droit de vote), sans en avoir le sentiment ou les capacités.

### **M'engager pour quoi ?**

Je m'engage pour :

- exprimer mon appartenance à mon pays ;
- montrer que je ne vis pas en dehors des autres ;
- montrer que l'intérêt général doit gouverner toutes nos actions ;
- pour le souci du bien commun ;
- partager avec les autres ;
- jouer mon rôle d'acteur social ;
- participer au vivre ensemble harmonieux ;
- mettre mes compétences au service des autres ;
- participer à la construction d'une société démocratique ;
- orienter la vie de la nation ;
- construire le monde que je veux ;
- défendre les droits naturels ;
- prévoir un monde meilleur pour les générations à venir ;
- exprimer ma liberté de choix dans tous les domaines ;
- donner un sens à ma vie à travers des actions nobles ;
- vivre utilement ;
- être un citoyen actif.

### **Comment m'engager ?**

Je m'engage

- selon mes convictions ;
- selon mes compétences ;
- selon les opportunités ;
- selon les besoins de la société ;
- selon les urgences du moment ;
- dans un domaine donné (religieux, professionnel, familial, environnemental, associatif, caritatif, national, international...);
- après m'être bien renseigné.

### **Quels sont les obstacles à l'engagement ?**

Les entraves à l'engagement sont :

- l'injustice sociale ;
- l'exclusion sociale ;
- l'individualisme ;
- le renforcement des particularismes (identités régionales, appartenances religieuses, culturelles, ethniques...);
- l'absence de démocratie ;
- manque de motivation ;
- absence de culture civique ;
- croissances des inégalités ;
- déclin des classes moyennes ;
- chômage de masse.

### **Enfin, je veux être un citoyen**

- Libre ;
- Engagé ;
- Responsable ;
- Capable de participer de façon active et constructive à la vie de la nation, dans une société démocratique.

**Citoyen, citoyenne, engageons nous pour construire un monde meilleur !**

## CONCLUSION

La Culture de la paix n'est pas seulement une affaire d'éducation à la paix. En effet, l'éducation à la paix est indispensable mais, elle ne doit pas nous cantonner à la famille et au monde scolaire. Le champ d'investigation de la culture de la paix est vaste. En tant que citoyens, nous sommes tous concernés : enfants et adultes. Ainsi, nous construisons sans cesse une société plus humaine. Il s'agit dans la perspective de l'éducation à la culture de la paix, d'amener à apprendre ensemble à penser autrement et donc à agir différemment pour un vivre ensemble harmonieux.

## BIBLIOGRAPHIE

ADOU K, DOUMBIA D, et GOPFERT A, *Manuel d'éducation scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix*, Les éditions du CERAP, Abidjan, 2005, 189 p

CHARLOT B dans son ouvrage, « *La mystification pédagogique, Réalités sociales et processus idéologiques dans la théorie de l'éducation* », Payot, Paris, 1977

DOUMBIA D, *Education scolaire à la citoyenneté et à la culture de la paix*, Thèse Doctorat, Chaire UNESCO pour la culture de la paix, Université de Cocody, Mars 2007

DROLET I., « *Les exigences de l'éducation à la citoyenneté pour les enseignants et les enseignantes* ». In : Education à la citoyenneté en Afrique francophone subsaharienne, AIF, CSFEF, OIF, session des formateurs, Montréal du 25 au 29 septembre 2000. Imprimerie MONTEIRO, Dakar (Sénégal) 2001, p. 17

GOURLE M. (2001), « *Valeurs démocratiques et finalités éducatives* » – Repères pour une pédagogie des droits de l'homme. [www.eip-cifedhop.org](http://www.eip-cifedhop.org)

GUERIN V., « *A quoi sert l'autorité ?* », Chronique sociale, Lyon, 2001

HARBER C., *L'efficacité des écoles, l'Education pour la démocratie et la non violence*, département de l'éducation de l'Université du Natal, UNESCO, Paris, 1997

HAROUCHE A., « *La pédagogie des compétences* », Guide à l'usage des enseignants et des formateurs, Editions Le Fennec, Casablanca, 2000

HOUSSAYE Jean, *Autorité et éducation. Entre savoir et socialisation, le sens de l'éducation*, ESF, 1996.

LEMAY M., « *J'ai mal à ma mère* », Fleurus, Paris, 1976

LORCERIE F., « *L'apprentissage du vivre ensemble* » dans Culture, éducation et

sociétés. La place des droits de l'homme, [www.eip-cifedhop.org](http://www.eip-cifedhop.org), N° 7

MAWETE Samuel, *L'éducation pour la paix en Afrique subsaharienne : Enjeux et perspectives*, Editions L'harmattan, Paris, 2004

MEIRIEU cité par TRUCHOT V., « *Le vivre ensemble à l'école secondaire: essai d'analyse.* » dans Culture de paix : portraits et perspectives, [www.eip-cifedhop.org](http://www.eip-cifedhop.org), N° 8, juin 2000

MIALARET G., « *Les sciences de l'éducation* », Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1976

NADEAU A. et MARTEL V., « *l'apport de la citoyenneté pour développer une culture de la paix* », in Mieux vivre ensemble, [www.mve.gc.ca/tact/contact.html](http://www.mve.gc.ca/tact/contact.html)

PERRENOUD P., « *Apprentissage de la citoyenneté...des bonnes intentions au curriculum caché. Former des professeurs, oui, mais à quoi ?* » Conférence prononcée à l'occasion du colloque « *Education à la citoyenneté* », Toulouse, Ecole normale de la formation agronomique, pp. 28 – 30.

RASSEKH Shapour, *Education à la culture de la paix : Sélection bibliographique mondiale*, Editions Staline, Unesco, Suisse, 1996

TRAUBE Patrick, *Eduquer c'est punir*, Edition Labor, Bruxelles, 2002

TRUCHOT V., *L'école et les valeurs démocratiques*, [www.eip-cifedhop.org/textes/vero2.html](http://www.eip-cifedhop.org/textes/vero2.html)  
Réveillez-vous du 22 janvier 1997

UNESCO, « *Déclaration de principe sur la tolérance* », proclamée et signée le 16 Novembre 1995 par les Etats membres de l'UNESCO

WEIL Pierre, *L'art de vivre en paix : Vers une nouvelle conscience de la paix*, Unesco Paris, 1990

WEINSTOCK D. «Vivre la citoyenneté»,  
dans *Vivre la citoyenneté. Identité,  
appartenance et participation*. Montréal,  
Éditions Liber, 2000



# *LES ATELIERS*

## **1. Compte-rendu de l'atelier I : "Stratégies d'appropriation des valeurs de la culture de la paix" par les différentes catégories sociales.**

Les travaux en atelier ont donné l'occasion de répartir les séminaristes en quatre groupes ayant chacun un modérateur et deux rapporteurs.

Ainsi, le Groupe 1 avait pour modérateur le Professeur Wondji Christophe et comme rapporteurs Mme GUEYE Marlène et M. Traoré Brahima.

Quant au Groupe 2, il était présidé par Mme Sangaré Assana, assistée de MM Kouamé Sylvain et Fofana Michel.

Le Groupe 3 était conduit par le Professeur Lezou Dago Gérard. Mmes Brou Kouassi et Kouamé Joséphine étaient chargées de la prise de notes.

Et enfin le Groupe 4, avec pour modérateur Dr Kouassi Yao et assisté de M. Dakouri Ange Romaric et Mme Kouakou Akissi Alphonsine.

Les travaux qui ont commencé vers 15 heures 25 dans les différents ateliers se sont achevés vers 17 heures 30 minutes.

Selon les groupes, les séminaristes ont tout d'abord effectué un balisage de l'objectif principal de l'atelier « *Stratégies d'appropriation des valeurs de la culture de la paix par les différentes ses catégories sociales* ». Ensuite, ils ont procédé à la définition des concepts clés comme citoyen, citoyenneté, engagement et engagement citoyen. Enfin, ils ont souhaité la reformulation d'un passage relevé sur un dépliant qui disait que : « *Si je ne m'en gage pas entre autres... Je ne suis pas un homme* ». Ils auraient préféré à cette phrase trop réductrice de l'espèce humaine celle-ci : « *Si je ne m'engage pas... je ne suis pas un citoyen* ». C'est au terme de tout cela que les pistes de réflexions ont été abordées.

La séance plénière conduite par le Professeur Wondji a vu la lecture des rapports rédigés par les différents groupes. Cela a donné l'occasion à certains groupes d'effectuer quelques éclaircissements sur les

idées qu'ils ont émises d'une part et d'autre part à des membres de la Fondation de répondre à des questions précises qui leur étaient adressées.

Ainsi, en réponse aux questions qui ont été proposées comme fils conducteurs des travaux, les propositions suivantes ont été présentées:

En ce qui concerne les raisons du désengagement des citoyens, il a été exposé les raisons suivantes :

- L'éloignement des centres de décisions des populations ;
- L'exclusion du citoyen dans les prises de décisions ;
- La manipulation et l'instrumentalisation politique de la jeunesse ;
- L'absence de liberté ;
- La faiblesse de l'autorité de l'Etat gangrené par la corruption ;
- L'enrichissement illicite ;
- Le chômage ;
- La pauvreté ;
- La perte des valeurs morales et culturelles ;
- Le manque de solidarité ;
- Les crises au niveau des institutions étatiques;
- Le manque de culture civique ;
- La peur des conséquences que peut entraîner un engagement citoyen (sentiment d'insécurité) ;
- La déception occasionnée par la vie politique ;
- Les injustices sociales ;
- L'impunité ;
- La corruption ;
- L'ignorance et l'analphabétisme ;
- Le non respect des accords et des lois ;
- La politique de disparité économique ;
- La dualité entre tradition et modernisme ;
- La démission de certaines familles ;
- L'absence de structure légale pour s'engager.

Pour ce qui est des types et de la nature des actions à entreprendre dans le domaine de la culture de la paix, les propositions suivantes ont été faites :

- L'éducation à la culture de paix par la famille, l'école et les mass medias
- Le vote de lois par le parlement ;
- La lutte contre toutes les formes de discrimination (xénophobie, tribalisme, sexisme, l'exclusion...), la corruption ;
- La défense des intérêts des travailleurs par les différents syndicats professionnels ;
- La lutte contre la pauvreté et le chômage ;
- L'application des règles de l'Etat de droit ;
- La lutte contre l'impunité ;
- L'introduction de la culture de la paix dans les programmes d'éducation du préscolaire au supérieur et la réforme des contenus des manuels existants ;
- La diffusion par la RTI de programmes (télévisés et radiodiffusés) faisant l'apologie de la culture de la paix ;
- La culture de l'équité et de la justice sociale ;
- L'organisation d'ateliers de formation sur la paix ;
- La définition d'une volonté politique capable de dégager des directives nationales sur la paix ;
- L'implication de la chefferie traditionnelle, des religieux et des comités de sages dans la prévention et le règlement des conflits ;
- La lutte contre la corruption à tous les niveaux ;
- La sensibilisation de masse pour le changement des comportements ;
- La formation des forces de l'ordre aux valeurs de la culture de la paix ;
- La restauration de l'autorité de l'Etat et le rapprochement des structures étatiques des populations ;
- L'élaboration de plans de développement plus adaptés aux préoccupations des populations ;
- La création d'espaces de libre expression ;
- La création d'une société civile forte à même de tempérer les excès de l'Etat et de jouer le rôle de médiateur dans

les conflits socio culturels et politiques.

S'agissant des comportements et des actions par lesquels se traduisent les valeurs de la culture de la paix, différentes solutions ont été proposées :

- La solidarité en toute épreuve ;
- La non violence ;
- Le travail de médiation lors des conflits entre personnes ;
- Le respect de la vie ;
- L'honnêteté ;
- Le respect des biens d'autrui ;
- L'élaboration de modules de formation sur la paix et leurs introductions dans les curricula du préscolaire au supérieur ;
- La refonte des programmes de la télévision nationale en y relevant une bonne dose d'éthique et morale ;
- Le renforcement de la présence des religieux à la télévision ;
- La dénonciation par les mass médias de toutes les dérives de la société ;
- L'obtention de temps d'antenne par la Fondation à la télévision ;
- Le maintien des contacts par la Fondation avec le forum des religions

Aussi, pourrait-on évoquer globalement les actions de la Jeune Chambre Economique, de la Croix rouge, d'Amnesty International, de certains syndicats de travailleurs et d'ONG telles qu'Initiatives et Changements, Coalition des femmes leaders en faveur de la culture de la paix.

Pour finir, l'atelier a livré les fruits de sa réflexion sur la contribution de ces différentes actions à la consolidation d'une société démocratique. On a pu relever que:

- L'éducation à la citoyenneté à travers la promotion des valeurs par les mass médias conduit inéluctablement à une société plus démocratique ;
- La connaissance des droits et des devoirs par chaque citoyen contribue également à cela ;
- Le mode de fonctionnement de la chefferie traditionnelle peut être un modèle d'éducation à la paix dans les villages ;

- L'instauration de la notion d'alternance au sommet de l'Etat peut également créer une société plus démocratique de sorte que chaque protagoniste à la tête de l'Etat attende patiemment son tour ;
- L'application de la justice avec impartialité ;
- Le respect des droits de l'homme et le fait d'éviter les frustrations vont dans la droite ligne de la création d'une société démocratique.

Il est à noter que l'atelier a fait une recommandation particulière. Il souhaite que la Fondation joue son rôle d'organisation leader dans tout ce qui touche à la recherche de la paix, telle que sa présence dans tous les accords de paix post crise en Côte d'Ivoire.

Fait

à Yamoussoukro le 13/03/08 à 2h et 20 mn

Rapporteurs :

Dr Abou FOFANA

M. Dabla TOURE.

M. Ernest Yao KOFFI

M. Lucien Tié Bi ZAOULI

## **2. Compte-rendu de l'atelier II : "Culture de la paix : Etat des lieux et contraintes de mise en œuvre"**

Au deuxième jour du séminaire, les travaux en atelier se sont déroulés sur le thème « Culture de la paix : état des lieux et contraintes de mise en œuvre » dans les mêmes dispositions organisationnelles qu'à la première journée. Les séminaristes ont été amenés à réfléchir sur les questions suivantes :

- L'identification des institutions qui peuvent servir de lieux d'apprentissage de la culture de la paix ;
- La description d'un cadre démocratique pour la pratique effective de la culture de la paix ;
- L'indication d'une institution qui convienne au mieux à l'apprentissage de la culture de la paix et les stratégies pouvant aider à traduire les engagements citoyens en termes d'apprentissage.

Ainsi, pour ce qui est du premier point de réflexion concernant l'identification des institutions qui peuvent servir de lieux d'apprentissage de la culture de la paix les propositions suivantes ont été faites:

- L'institution de base de toute société humaine : la famille ;
- Les institutions de formation modernes : Les écoles, les universités, les centres de recherche ;
- Les institutions initiatiques traditionnelles (le Bois sacré, les cérémonies d'initiation, les rites de génération, le système de classe d'âge ...)
- Les institutions religieuses : les lieux de culte ;
- Les institutions de la société civile : ONG nationales et internationales, association de village et de quartiers, associations de jeunesse ; partis et mouvements politiques, associations sportives, groupements coopératifs ;

- Les institutions de défense des intérêts des travailleurs (syndicats, associations, mutuelles des travailleurs) ;
- Les institutions étatiques : Assemblée Nationale, Conseil Economique et Social, le médiateur de la république ;
- Les institutions militaires et para militaires ;
- Les institutions carcérales ;
- Les institutions hospitalières.

Au deuxième point de réflexion portant sur la description d'un cadre démocratique pour la pratique effective de la culture de la paix, il a été proposé globalement un cadre qui garantirait les actions suivantes:

- La possibilité d'un dialogue interculturel;
- La liberté d'expression et d'opinion;
- La recherche du consensus en toute situation ;
- La pratique de la justice, de la transparence, du refus de l'anarchie et du désordre, du respect de l'autorité et de la culture de l'alternance ;
- Le respect des droits de l'Homme.

La troisième piste de réflexion relative à l'indication d'une institution qui convienne au mieux à l'apprentissage de la culture de la paix, l'école a été présentée comme le lieu par excellence.

En effet, elle permet un brassage culturel. C'est aussi le lieu de l'uniformisation des enseignements et des apprentissages et où l'enfant passe le plus de temps lorsqu'il est scolarisé.

S'agissant des stratégies pouvant aider à traduire les engagements citoyens et au-delà, les valeurs de la culture de la culture de la paix en termes d'apprentissage, diverses approches ont été proposées. Ce sont :

- L'approche transversale qui consiste à faire transparaître les valeurs de la culture de la paix au cours de tous les enseignements toutes les fois que cela est possible.
- L'approche disciplinaire qui fait de la culture de la paix une discipline à part entière à introduire dans les programmes scolaires

- L'approche relative à la vie scolaire, qui consiste à éduquer à la culture de la paix à travers les activités socio-éducatives telles que la coopérative, la poésie, le théâtre, le sport, le dessin. A l'issue des débats, l'atelier a fait les

recommandations suivantes :

- La création d'un prix national pour récompenser les personnes physiques ou morales qui œuvrent pour la paix dans le pays.
- L'organisation d'une rencontre pour réfléchir sur le thème de : « Démocratie et culture africaine ».

Fait à Yamoussoukro le 13/03/08 à 17h et 30 mn

Rapporteur : Dr Abou  
FOFANA

M. Dabla TOURE

M. Ernest Yao KOFFI

M. ZAHOULI Tié BI Lucien

*COMPTE RENDU*  
*DE LA*  
*TABLE RONDE*

Dans le cadre du séminaire de formation sur "le citoyen et la culture de la paix" organisé par la Fondation Félix Houphouët –Boigny pour la recherche de la paix, s'est tenue une table ronde sur "les processus de paix et de réconciliation : l'exemple des pays africains". Cette table ronde a débattu de la problématique de la gestion des conflits en Afrique, et la question de l'impunité. Mieux, peut-on gérer de façon durable les conflits en Afrique sans punir les auteurs d'atrocités, tortures, viols dans ces conflits ? Cette question alimente la réflexion sur la création d'un Etat de droit dans un contexte post-conflit de reconstruction nationale. Telle est selon Catherine Morand la question majeure qui préoccupe tous les continents. Selon elle, la réponse à cette préoccupation a vu naître des *Commissions Vérité et Réconciliation*, devenues un phénomène mondial. Entre 1974 et 2007, au moins 32 Commissions Vérité et Réconciliation ont été mises en place dans 28 pays, dont plus de la moitié au cours de la dernière décennie. Parmi elles, 9 concernent des pays africains (Afrique du Sud, Ghana, Libéria, Maroc, Nigeria, Ouganda, RDC, Sierra Leone, Tchad). Les Commissions Vérité et Réconciliation fonctionnent avec des méthodes relatives et non absolues. Par exemple en Afrique du Sud, il s'est agi de recueillir des témoignages, d'enquêter sur les crimes de l'apartheid, d'accorder l'amnistie aux coupables repentis, et de faire des recommandations pour le dédommagement des victimes. Au Libéria, déchiré par quatorze ans de guerre civile, la présidente Ellen Johnson Sierleaf a privilégié la Commission Vérité et Réconciliation, basée sur des témoignages des victimes et des auteurs de crimes.

Cependant, selon Catherine Morand, la controverse demeure. Faut-il amnistier ou juger les auteurs des crimes de guerres ? Mieux, peut-on oublier le passé au nom de la paix ? Les Commissions Vérité et Réconciliation constituent-elles une substitution à la justice ?

Pour Catherine Morand, force est de convenir qu'il y a un équilibre difficile entre

une quête de justice et un désir de paix, ce qui justifie la complexité de la gestion des conflits en Afrique et dans le monde. Cependant pour Mme Morand, la communauté internationale reste favorable à la primauté du droit pour s'opposer à l'impunité. Par ailleurs, force est de reconnaître selon Mme Morand, la faiblesse du système judiciaire national et international, qui a un impact majeur sur le jugement rationnel des coupables de crimes de guerre. Dans un tel contexte, favoriser la gestion durable des conflits en Afrique et dans le monde, revient à repenser le système judiciaire pour le rendre plus rationnel et impartial. Face à un tel défi la question est de savoir s'il faut confier les procès à des tribunaux nationaux, ou à la Cour pénale internationale, ou à des juridictions hybrides intégrant des composantes nationales et internationales.

A ce titre, la Sierra Leone par exemple a mis en place un tribunal spécial, composé de la Commission Vérité et réconciliation et d'une *cour spécial Pardon et Jugement*. Ce tribunal spécial inédit, siège à la fois à Freetown et à la Haye. Par ailleurs, selon Mme Morand, que le procès de Charles Taylor soit le seul actuellement en cours contre un ex-chef d'Etat, témoigne d'une justice à deux vitesses, c'est-à-dire repose la question de la crédibilité d'un système judiciaire international, compétent pour juger les crimes de guerre et favoriser une gestion durable des conflits.

Au demeurant pour Mme Morand, le choix d'un système judiciaire rationnel dans un contexte post-conflit, dépend du diagnostic qui est fait d'une société sortant d'un conflit. Le fait irrécusable, c'est que des ressources importantes proviennent de la communauté internationale qui continue d'espérer en l'émergence d'un système judiciaire capable de gestion durable de conflits en Afrique et dans le monde.

A la suite de Mme Morand, Dr Kouassi Yao a présenté le cas du Mali, comme cas de gestion de conflit en Afrique. Dr Kouassi reste catégorique : la résolution des conflits en Afrique reste relative d'un pays à un autre. Ce disant, parlant par exemple du cas de la Côte d'Ivoire, il martèle



que sans amnistie, il n'y a pas de résolution du conflit ivoirien. Selon Dr Kouassi, le cas du Mali comme cas de résolution de conflit en Afrique reste illustratif. Secoué par la rébellion Touareg, le Mali a opté pour la Commission Vérité et Réconciliation pour gérer son conflit. Selon les référents historiques, les rébellions touaregs trouvent leur source dans la politique de disparités régionales, qui a conforté la marginalisation d'une partie du Mali. Les habitants de cette région ont immigré vers l'Algérie, la Tunisie, et ont été soutenus par le Président Kadhafi qui les a formés aux managements des armes. Suite au soulèvement des touaregs, l'armée malienne sera incapable d'écraser la rébellion. Cette situation va favoriser l'option du dialogue et de la négociation, pour une gestion durable de ce conflit. Dans un tel contexte, on a initié :

1) La concertation nationale pour répondre à un problème d'intérêt national. A cet effet, on a pu voir la société civile sur-représentée, prouvant ainsi l'attachement de tous les maliens à l'intérêt national.

2) La double médiation nationale et internationale, qui a vu mobiliser les leaders, religieux, femmes, jeunes ...pour la cause nationale, au-delà des querelles politiciennes. La médiation internationale a eu pour objectif de soutenir et de consolider la médiation nationale.

3) La rencontre intercommunautaire, pour que les communautés séparées se retrouvent. Cette initiative s'est basée sur la consolidation des alliances intercommunautaires, pour renforcer la cohésion sociale.

4) La réforme institutionnelle d'accompagnement et de consolidation des actions de gestion du conflit. A cet effet, l'Etat malien a fait l'effort de mettre en œuvre les réformes pour créer la base d'un Etat de droit pour accompagner le processus de gestion de la crise.

5) Appui décisif des partenaires au développement pour assurer la sortie de crise, avec de nombreuses tables rondes et rencontres financées par les organismes internationaux. Force est de reconnaître, selon Dr Kouassi, que cette mobilisation et ce

soutien de la communauté internationale sont consécutifs à la détermination très forte de l'Etat malien lui-même, à gérer son conflit.

Au demeurant, pour Dr Kouassi, on peut tirer une série de leçons à partir du cas malien de gestion de conflit.

1ère leçon : Il n'est pas possible de régler un conflit sans le dialogue qui s'impose.

2ème leçon : on a associé la société civile à la recherche de solutions durables, surtout les femmes.

3ème leçon : on a pu observer une patience et une détermination des différentes parties.

4ème leçon : On a su se persuader de la complexité de règlement d'un conflit.

5ème leçon : la communication. Il ne faut pas donner la latitude aux médias d'aggraver la situation.

6ème leçon : Les appuis extérieurs sont d'une importance capitale pour accompagner tout processus de sortie de crise.

A la suite de Dr Kouassi Yao, le Professeur Wondji Christophe, qui a présidé la séance, a apporté sa contribution pour enrichir cette table ronde.

Selon le professeur, la question de l'origine et de la gestion des conflits met en selle le problème de la cohésion nationale, le problème des nationalités, c'est-à-dire le problème des minorités. Pour lui, les clivages sociaux mettent en mal la démocratie politique, qui favorise le plus souvent la dictature comme cela s'est passé en Haïti, au Chili, au Panama, avec des problèmes spécifiques. Selon le professeur, les conflits naissent non seulement de crises sociologiques mais également de crises idéologiques. En effet pour lui, si la guerre entre les deux blocs a pris fin, le combat idéologique demeure. Le fait irrécusable, c'est la multiplication des crises surtout en Afrique. Dans un tel contexte, la question du retour de la paix devient selon Le professeur, la préoccupation majeure qui interpelle toute la société. Pour lui, tout dépend de ce que la guerre a été. Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire par exemple, la confrontation guerrière a débouché sur une situation de ni

victoire ni défaite. En Afrique du Sud, il s'est agi d'une guerre sociale entre classe de riches et classe de pauvres. Au Mali, on a ressuscité la tradition de cohabitation et de paix qui caractérisait les relations intercommunautaires. Pour le professeur, c'est le sentiment d'avoir été marginalisé, d'être coupé de leur espace naturel à la faveur de l'indépendance et de la politique de développement du Mali, qui a suscité la rébellion touareg qui visait la création d'un Etat touareg. Il a donc fallu pour l'Etat Malien de favoriser l'intégration des touaregs dans le gouvernement et le processus de développement du pays.

Au demeurant pour le professeur, le processus de gestion de conflit est long, douloureux. A la question portant sur l'amnistie dans la gestion des conflits, et qui voit pour bon nombre de personnes, consacrer l'impunité et remettre en cause la question de l'Etat de droit, le professeur a répondu que les avis restaient mitigés. Pour Desmond Tutu, analyser l'histoire douloureuse, est le meilleur moyen pour qu'elle ne se reproduise pas. Aux antipodes de cette position se trouve celle qui trouve que procéder à des jugements de crimes de guerres, qui suscite de facto à réveiller le passé, peut réactiver des blessures. Cela repose le problème de la qualité du système judiciaire, compétente à juger les crimes de guerres. En d'autres termes, quelle est selon le professeur Wondji, la capacité du système judiciaire pour juger comme il faut les coupables de crimes de guerre ? Faut-il confier les poursuites judiciaires relatives aux crimes de guerre à des tribunaux nationaux où a la cour pénale internationale ?

Selon le professeur, si le Rwanda a opté pour une forme de justice traditionnelle, en Afrique du sud l'amnistie se donnait avec le consentement des familles victimes. Ce faisant, la méthode de gestion de conflits est non seulement relative, mais est fonction également de la crédibilité du système judiciaire.

L'intervention du professeur Wondji a mis fin à la série d'allocutions qui a donné lieu à des échanges avec les séminaristes. Ces échanges ont porté, pour la plupart, sur la qualité du système judiciaire, compétente

pour juger les crimes de guerre en Afrique et dans le monde. En effet, si au niveau local on peut, comme la Sierra Leone, opté pour une justice à la fois moderne et traditionnelle pour juger les crimes de guerre et gérer les conflits, au niveau international force est de constater une justice à deux vitesses qui témoigne de la faiblesse du système judiciaire international. En effet, selon le débat, il est difficile de comprendre qu'au même moment où la communauté internationale accepte et se mobilise pour le jugement de Charles Taylor pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, que Georges W. Bush ne le soit pas, pour la guerre et les crimes qui continuent d'être commis en Irak.

En conclusion, il est ressorti des échanges que la mise en place de tribunaux spéciaux pour juger les crimes de guerre et soutenir les processus de réconciliation/reconstruction nationale a un coût financier pour la communauté internationale qui doit accompagner ces processus. Mieux, la communauté internationale qui soutient ces processus s'attend à des résultats concrets, visibles. Cette attente est souvent jalonnée d'impatience qui met en mal la gestion durable des conflits en Afrique et dans le monde. En vérité, les pays doivent s'appropriier leur processus de réconciliation, sinon la gestion de conflit sera non durable. Au demeurant, a-t-on reconnu que le processus de réconciliation/gestion de conflit est un chemin long qui demande beaucoup de détermination, de courage et de patience.

Suite à ces échanges qui ont vu clôturer la première partie de la table ronde, il est revenu à Mme Morand d'intervenir sur le rôle des médias, dans les situations de crises. Pour Cathérine Morand, les médias ont une responsabilité considérable dans les crises mais aussi dans les processus de paix et de réconciliation. En République Démocratique du Congo tout comme récemment au Kenya, les médias ont attisé les tensions entre communautés, favorisant ainsi l'embrasement du pays. Selon Mme Morand, ces médias qui suscitent ou aggravent les conflits, sont reconnus pour être des médias partisans, qui vivent une réelle crise de la déontologie

journalistique. A l'origine de cette démission/partialité des médias, se trouve la précarité qui caractérise leurs conditions de travail.

Pour Mme Morand, si les médias ont une responsabilité dans l'éclatement des crises, il faut reconnaître aussi leur rôle dans le contexte post-crise de recherche de paix et de réconciliation. Aussi, bon nombre de radios locales ont-elles contribué à ramener la paix, quand bien même il est paradoxal de voir que ces radios sont financées par des bailleurs étrangers, comme si le retour à la paix n'était pas d'abord une affaire locale, nationale. A la faveur donc de la gestion des crises/conflits, on a assisté à la création des radios dites de la paix pour accompagner les missions des Nations Unies dans les pays en conflits : Ouganda- Radio FM, ONUCI FM, Radio Okapi, Radio MINUL. Aussi, des ONG contribuent-elles, à travers la production des émissions de radio, à ramener la paix en Afrique de l'Ouest. Cependant, les radios créées dans le cadre des missions des Nations Unies confortent-elles les disparités et inégalités entre les journalistes. En effet, les journalistes exerçant dans ces missions sont mieux payés et travaillent dans des conditions de travail de qualité. Cette situation favorise une concurrence déloyale pour les radios locales et pose avec elles le problème de la continuité, de la crédibilité et de la durabilité des actions des missions de paix des Nations Unies pour une gestion durable des conflits.

La table ronde a été suivie d'une projection de film sur " Félix Houphouët-Boigny, la Foi dans la Paix". Ce film retrace le parcours politique qui fait du premier président de la Côte d'Ivoire, le Président bâtisseur. La construction de la Basilique Notre Dame de la Paix et de la Fondation Félix Houphouët Boigny de la paix, en sont des exemples très illustratifs. Ainsi, à entendre le commentateur de ce film, Félix Houphouët Boigny voulait-il, à travers ses œuvres, promouvoir et consolider sa philosophie politique. En vérité, dira le Président de la première République de la Côte d'Ivoire, " Il n'y a pas de développement sans paix", et d'insister que

" La paix n'est pas un mot mais un comportement".

# *EVALUATION*

A l'issue des travaux, une grille d'évaluation a été remise aux participants pour recueillir leurs avis sur le présent séminaire et leurs suggestions pour améliorer l'organisation de futurs séminaires. 30 participants ont bien voulu remplir les grilles qui leur ont été soumises par les organisateurs. Le traitement des données et leur compilation donnent ce qui suit en teneur.

### **Les aspects du séminaire jugés favorables**

La totalité des participants a beaucoup apprécié la qualité des thèmes et les compétences des intervenants. Ils ont surtout aimé les débats en ateliers et en plénières. Ces débats étaient, selon les participants, empreints de sincérité. Enfin, la restauration et l'hébergement ont été un point de satisfaction pour la quasi-totalité des participants.

Cependant les participants ont, surtout, déploré le non respect du temps de travail, et le manque de communication entre eux et les officiels. Ils ont jugé la durée du séminaire trop courte pour un emploi du temps trop chargé.

### **Impacts du séminaire**

Les notions apprises au cours de ce séminaire les plus citées sont :

- Les valeurs de paix / la citoyenneté (citée à plus de 70%) ;
- La démocratie comme meilleur vecteur de la paix (60%) ;
- Les formes d'engagement et les sorties de crise, cas du Mali et de l'Afrique du Sud ;
- L'école comme institution d'application de paix ou la culture de la paix par l'école.

### **Les stratégies de travail**

90% des participants ont jugé très bonne la méthode de travail utilisée, car elle a permis à tous les participants de donner non seulement leur avis sur les sujets abordés mais surtout de faire le tour de tous les thèmes prévus au programme. De plus, les résolutions dans les groupes sont arrêtées de manière démocratique. Quant aux supports mis à la disposition des séminaristes, ceux-ci sont de bonne qualité. Enfin, certains participants estiment qu'il faut toujours remettre les documents une semaine avant le début du séminaire de sorte à se les approprier pour entrer véritablement dans le thème.

### **Les perspectives**

De manière générale, les séminaires doivent être organisés sur une durée assez raisonnable (5 jours par exemple) pour une meilleure gestion du temps et une meilleure

communication dans les ateliers et lors des plénières. Les séminaires à venir doivent prendre en compte la participation des leaders politiques, des chefs traditionnels et des religieux. Selon les séminaristes, ces personnes à profils spécifiques qui d'ordinaire, ont une bonne audience auprès de leurs sujets, pourront en retour diffuser largement les thèmes développés dans leurs champs d'action. Enfin, les débats et les travaux des prochains séminaires devront être fortement médiatisés à travers la presse écrite et sonore pour une large information des populations au plan local et national.

### **Autres Souhaits**

- Organiser le 15 novembre 2008 une journée nationale de la paix autour du thème suivant : " je fais la paix avec mon prochain"
- Organiser un séminaire en direction des transporteurs
- Revaloriser la Fondation F H B
- Diversifier les origines des participants
- Inviter les médias

*MOTION DE  
REMERCIEMENTS*

Considérant la qualité des thèmes choisis,  
Considérant la qualité des participants,  
Considérant la qualité des échanges et des débats,  
Considérant la qualité de l'accueil réservé aux séminaristes,  
Considérant la qualité de l'hébergement et de la restauration,  
Considérant la qualité du cadre du séminaire,

Le séminaire propose que la FONDATION FELIX HOUPHOUET -BOIGNY  
POUR LA RECHERCHE DE LA PAIX soit remerciée, félicitée et encouragée.

Fait à Yamoussoukro, le 13 mars 2008  
Le séminaire

# *CONCLUSION GÉNÉRALE*



Les travaux du séminaire ont comporté une série de communications suivie d'ateliers et de table ronde. Les communications et les travaux de réflexions longuement élaborés dans les ateliers sur la culture de la paix ont révélé que la citoyenneté ivoirienne est en crise. Ainsi, une question non moins importante est ressortie : comment promouvoir les valeurs de la culture de la paix ? Cette promotion devra se faire à travers des séries de formations au sein de toutes les couches sociales sans exclusion aucune. Car le savoir –vivre ensemble émane d'un apprentissage.

Par ailleurs, les recommandations faites dans les ateliers constituent la large perspective selon laquelle la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix se doit de jouer son rôle d'organisation leader dans le domaine de la paix par la création de prix nationaux et l'organisation des rencontres sur les thèmes relatifs à la paix. Elle doit également organiser ses travaux en synergie avec d'autres organisations. Ainsi, la Fondation remplirait sa mission de paix en Afrique et dans le monde.

*TABLE DES ANNEXES*